
Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel Neuchâtel 2017



2017

Table des matières

1	Introduction	6
2	Aperçu.....	8
2.1	Infractions selon la loi.....	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP).....	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par district	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par district	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	14
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	15
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	16
2.3.2.1	Fréquence (‰) par district	16
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par district	17
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	17
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	18
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	19
2.3.3.1	Fréquence (‰) par district	19
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par district	20
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	20
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	21
2.4	Prévenus selon la loi	22
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	22
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	22
2.4.2.1	Code pénal (CP)	22
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	23
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	23
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	24
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	25
2.4.4.1	Code pénal (CP)	25
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
2.4.5.1	Code pénal (CP)	27
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	27
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	28
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	28

3	Partie détaillée.....	29
3.1	Infractions de violence.....	29
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	30
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit.....	31
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit: public–privé	31
3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées	31
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	32
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	32
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	32
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	33
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	34
3.2	Violences domestiques.....	35
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction.....	35
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	36
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	37
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	38
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	39
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	40
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	41
3.5	Brigandage.....	42
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	42
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	42
3.6	Vol.....	43
3.6.1	Répartition selon le type de vol	43
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	43
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	44
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public–privé	44
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	45
3.7	Vol de véhicule.....	46
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule.....	46
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	46
3.8	Dommmages à la propriété.....	47
3.8.1	Dommmages à la propriété: répartition selon le contexte	47
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions	47

3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup)	48
3.9.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
3.9.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
3.9.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	50
3.9.3.1	Consommation par substances	50
3.9.3.2	Trafic par substances	51
3.9.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	51
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	51
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	52
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile.....	52
3.9.5	Décès dus à la drogue: évolution	53
3.9.6	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr)	55
3.10.1	Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
3.10.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
4	Évolution	57
4.1	Tableaux	57
4.1.1	Infractions selon la loi	57
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	58
4.1.3	Code pénal: infractions par district	59
4.1.4	Code pénal: infractions par commune.....	60
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	61
4.1.6	Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	61
4.1.7	Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	62
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	63
4.1.9	Loi sur les étrangers: infractions par district	64
4.1.10	Loi sur les étrangers: infractions par commune	65
4.1.11	Infractions de violence	66
4.1.12	Infractions de violence domestique	67
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	68
4.2	Graphiques	69
4.2.1	Infractions selon la loi	69
4.2.2	Code pénal: sélection de titres	70
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	71
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	72
5	Suppléments cantonaux en fonction des besoins	73
5.1	Événements cantonaux	73

6	Glossaire méthodologique	74
6.1	Introduction	74
6.2	Définitions	74
6.2.1	Le cas/l'affaire	74
6.2.2	L'infraction	74
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	74
6.2.4	La personne lésée	74
6.2.5	La population résidente permanente	74
6.2.6	Etat des communes	75
6.3	Principes d'exploitation des données	75
6.3.1	Statistique de sortie	75
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	75
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	75
6.4	Chiffres clés	75
6.4.1	Chiffres absolus	75
6.4.2	Chiffres relatifs	75
6.4.3	Graphiques	76
7	Index des tableaux	77
8	Index des figures	78

1 Introduction

En 2017, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 7192 affaires (9721 en 2016, -26%) comportant 14606 infractions, (16244 en 2016 - 10%) si l'on tient compte de toutes les lois. Le taux d'affaires pour 1000 habitants est de 40 (54 en 2016) dans le canton de Neuchâtel contre 35 au niveau Suisse (45 en 2016). Le nombre d'infractions au code pénal enregistrées en 2017 est en baisse de 12% par rapport à l'année précédente, soit 11747 contre 13'374 en 2016. Cela correspond à une infraction pénale toutes les 45 minutes. Le taux d'infractions au code pénal est de 66 pour 1000 habitants à Neuchâtel (75 en 2016) contre 52 en moyenne Suisse (56 en 2016).

Sur l'ensemble des infractions, 80.4% concernent le code pénal (78.8% au niveau Suisse), 14.2% la loi sur les stupéfiants (14.4% au niveau Suisse), 3.0% la loi sur les étrangers (6.8% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation des infractions au code pénal reste élevé à Neuchâtel (43.4%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (36.0%).

On notera que ce taux est en forte hausse à 43.4% par rapport à 2016 (39.7%). Le taux d'élucidation des infractions de violence est de 93.7% à Neuchâtel contre 87.1% en moyenne nationale. Pour les autres types d'infractions du code pénal, on observe de grandes disparités des taux d'élucidation. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part aux circonstances des infractions. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine par exemple, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 28.0% (22.1% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est proche de 100% pour les infractions à la loi sur les stupéfiants et à la loi sur les étrangers, car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Le taux d'élucidation des vols par effraction est de 26.2% à Neuchâtel, contre 16.7% en moyenne nationale.

Personnes prévenues

40% des 2527 prévenus d'infractions (2605 en 2016) au code pénal enregistré par la police ont moins de 30 ans (alors qu'ils représentent environ 1/3 de la population). 12.0% des prévenus sont mineurs (8.8% en 2016) en hausse, 23% sont des femmes (24% en 2016).

Au total, 304 mineurs (229 en 2016, 292 en 2015, première augmentation depuis 2010,) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal. Les mineurs sont enregistrés le plus souvent pour des infractions de moindre importance, telles que dommages à la propriété, le vol à l'étalage ou les voies de fait.

51% des adultes prévenus d'infractions au code pénal (48% des mineurs) ont commis au moins 2 infractions et 1.9% (5.3% des mineurs) en ont commis plus de 10 – à savoir 43 adultes (dont 13 Suisses) et 16 mineurs (dont 9 Suisse) et que l'on peut considérer comme pénalement prolifiques et à caractère sériel.

Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers (52%) (53% 2016) est du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (52%) (56% 2016). On constate que 81% des prévenus (79% en Suisse) sont des résidents permanents (de nationalité suisse ou titulaire d'un permis d'établissement). La part des requérants d'asile est de 4% (4% en Suisse) alors que les autres (permis G et L, NEM, illégaux, etc.) représentent 15% des auteurs (17% en Suisse).

La part démographique des étrangers dans la population résidente permanente est de 25.3% en 2017 (24.9% au niveau Suisse).

Il apparaît que pour les infractions au CP, le nombre de prévenus faisant partie de la population résidente permanente est légère baisse chez les Suisses (-5 prévenus) et chez les étrangers résidents (- 6 prévenus).

Les prévenus issus du domaine de l'asile sont à nouveau à la baisse en 2017(- 14%, - 16 prévenus ; +18%, +17 prévenus en 2016 ; -21%, - 24 prévenus en 2015 et -39%, -73 en 2014), tendance qui a débuté en 2013.

Pour les prévenus n'appartenant pas à la population résidente permanente ni au domaine de l'asile, une très forte augmentation a été constatée en 2012: (+53 % +172 prévenus). La légère baisse de 2013 bien marquée en 2014, s'est poursuivie en 2015 avec (-4% ; -18). A la hausse en 2016 avec (+3,3% ;

14 prévenus), elle diminue fortement et se rapproche des chiffres de 2011 avec -12% ; -51 prévenus en 2017.

La répartition des prévenus par nationalité correspond essentiellement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidente permanente. A Neuchâtel, les trois nationalités étrangères comptant le plus d'auteurs d'infractions au code pénal sont, dans l'ordre, portugaise (18% des auteurs étrangers), française (14%), italienne (9%), puis arrivent celle en lien avec la géopolitique, soit algérienne (6%), marocaine (4%), Géorgienne (4%), roumaine (4%), kosovar (3%).

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. Au chapitre des violences graves (homicides, lésions corporelles graves, viols et actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4) Neuchâtel enregistre 36 infractions graves (28 en 2016, 31 en 2015, 21 en 2014, 23 en 2013, 37 en 2012).

Les violences d'intensité moyenne exercées sont en hausse de 10%, cela s'explique avec les augmentations du domaine des voies de fait, des participations à des rixes et des participations à des agressions.

Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants sont stables en 2017, soit 48, (47 en 2016, 61 en 2015, 68 en 2014) et sont les infractions les plus souvent enregistrées. L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissaient souvent et faisaient partie du même cercle familial dans 33 des cas.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (66% pour Neuchâtel et 67.5% en Suisse). Plus de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols et on constate une baisse du total des vols en 2017. Les infractions au patrimoine montrent globalement une tendance à la baisse selon leurs spécificités, comme les vols simples (-18%), les vols à la tire (-23%) les vols par effractions (-7%), les vols à l'étalage (-6%) ; les vols dans les véhicules (-13%); les vols par introduction clandestine (-32%), ainsi que les brigandages (-5%), les escroqueries (-9%). Nous relevons une spectaculaire baisse des cambriolages dans les habitations individuelles pour la deuxième année consécutive (-25%) et une augmentation dans les appartements (+15%) après une très forte baisse en 2016 de 43%.

Loi sur les stupéfiants

2068 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (1998 en 2016). Les dénonciations sont en hausse dans ce domaine. La consommation de chanvre reste l'addiction la plus fréquente suivie par celle des stimulants dont la cocaïne et la méthamphétamine. Nous n'avons pas de scènes ouvertes. Par contre, dans les villes de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, des restaurants, des places ou parcs publics sont connus comme lieux de rencontre des toxicomanes. Il n'y a pas de locaux d'injection dans le canton.

Aucune nouvelle tendance n'a été détectée en 2017, hormis l'arrivée sur le marché du CBD qui a nécessité une adaptation de la part de nos services quant au suivi des saisies et des analyses de chanvre (24 cas d'analyses, dont 3 se sont avérés être du chanvre illégal).

Le phénomène des trafiquants de rue de l'Afrique de l'Ouest s'est poursuivi, même si leur présence dans nos villes est moins marquée, ceci grâce à la pression constante du groupe rue Narko qui a dénoncé 225 personnes de différentes nationalités en 2017. Dans ce cadre, le MP a délivré des ordonnances pénales pour un total de 1260 jours fermes et 325 jours-amende avec sursis. Ainsi un nombre important de trafiquants ont quitté le territoire cantonal, voire sont partis à l'étranger, et 49 personnes sont signalées sous mandat d'arrêt par les autorités neuchâteloises.

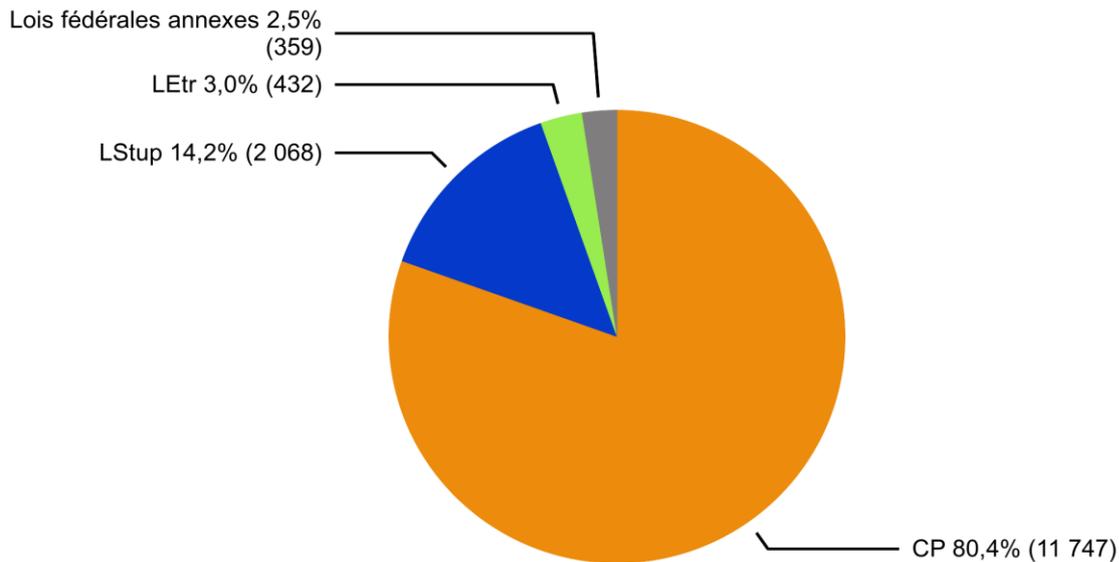
Du trafic de stupéfiants local, des cambriolages, vols et brigandages continuent à être commis par certains toxicomanes pour financer leur consommation.

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 359 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2017. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	13 374	39,7%	11 747	43,4%	-12%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 998	99,7%	2 068	99,2%	4%
Loi sur les étrangers (LEtr)	539	100,0%	432	100,0%	-20%
Autres lois fédérales annexes	333	96,4%	359	98,9%	8%

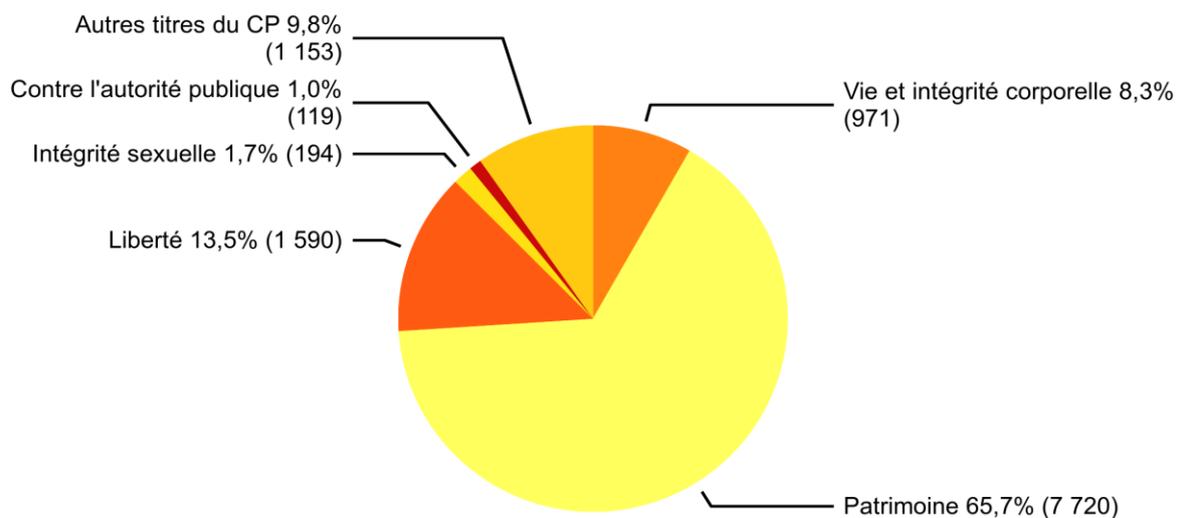
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

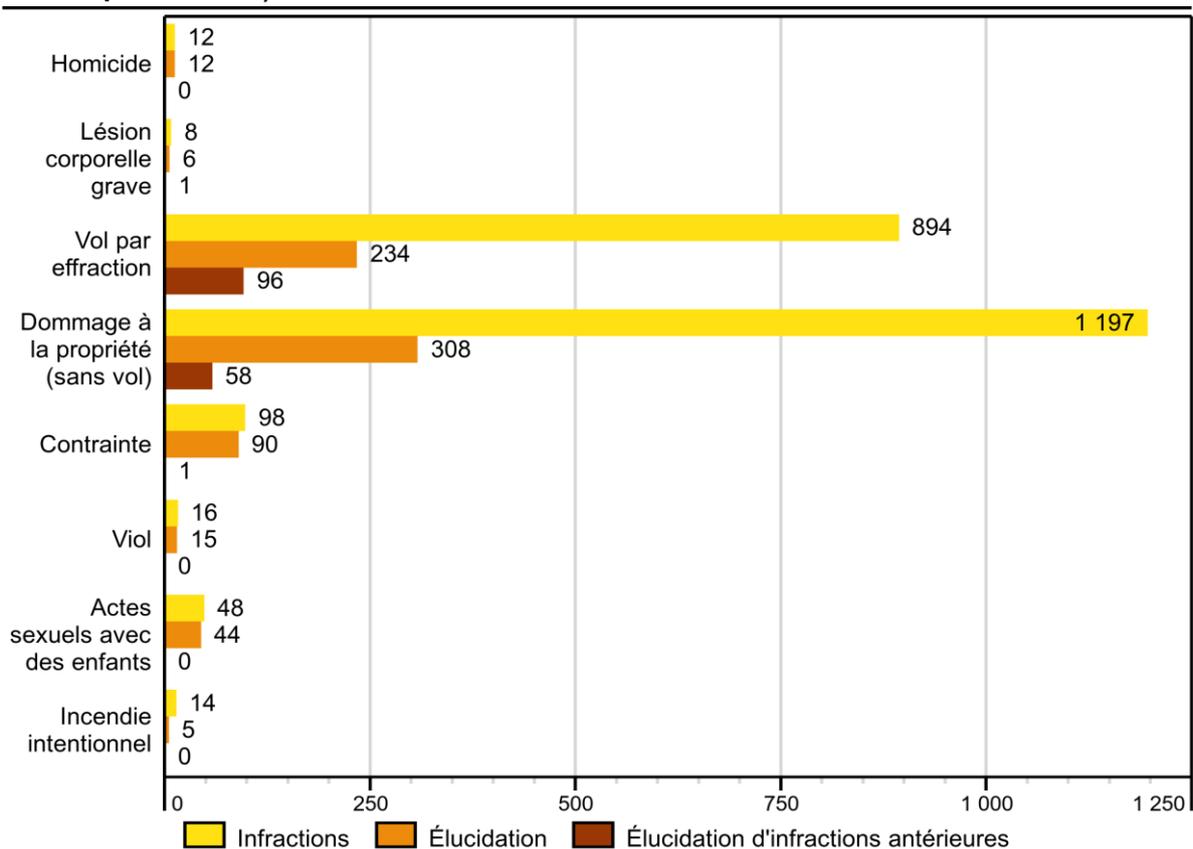
	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total général du Code pénal	13 374	39,7%	11 747	43,4%	-12%
Total vie et intégrité corporelle	871	90,7%	971	93,7%	11%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	–	4	100,0%	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	5	100,0%	8	100,0%	60%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	62,5%	8	75,0%	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	203	84,2%	201	91,0%	-1%
Total patrimoine	8 841	24,7%	7 720	28,0%	-13%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 509	24,3%	3 778	28,5%	-16%
dont vol par effraction	963	18,3%	894	26,2%	-7%
dont vol à l'arrachée	41	24,4%	29	10,3%	-29%
Vol de véhicule (Art. 139)	789	10,0%	773	10,2%	-2%
Brigandage (Art. 140)	41	29,3%	39	48,7%	-5%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 347	23,5%	1 197	25,7%	-11%
Escroquerie (Art. 146)	225	48,9%	204	42,2%	-9%
Extorsion et chantage (Art. 156)	15	33,3%	17	64,7%	13%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	47	100,0%	33	100,0%	-30%
Total honneur, domaine secret ou privé	731	92,3%	690	94,6%	-6%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	107	87,9%	95	86,3%	-11%
Total liberté	2 170	45,2%	1 590	41,8%	-27%
Menaces (Art. 180)	464	94,8%	96	90,6%	-79%
Contrainte (Art. 181)	81	95,1%	98	91,8%	21%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	–	1	100,0%	–
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	9	88,9%	16	93,8%	78%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	93	82,8%	111	82,9%	19%
Total intégrité sexuelle	198	87,4%	194	94,8%	-2%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	47	80,9%	48	91,7%	2%
Viol (Art. 190)	15	80,0%	16	93,8%	7%
Exhibitionnisme (Art. 194)	6	66,7%	3	100,0%	-50%
Pornographie (Art. 197)	34	88,2%	35	100,0%	3%
Total danger collectif	65	67,7%	50	60,0%	-23%
Incendie intentionnel (Art. 221)	24	29,2%	14	35,7%	-42%
Total autorité publique	124	98,4%	119	98,3%	-4%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	73	97,3%	79	100,0%	8%
Total administration de la justice	131	98,5%	129	100,0%	-2%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	31	100,0%	23	100,0%	-26%
Autres infractions du Code pénal	243	86,8%	284	86,6%	17%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

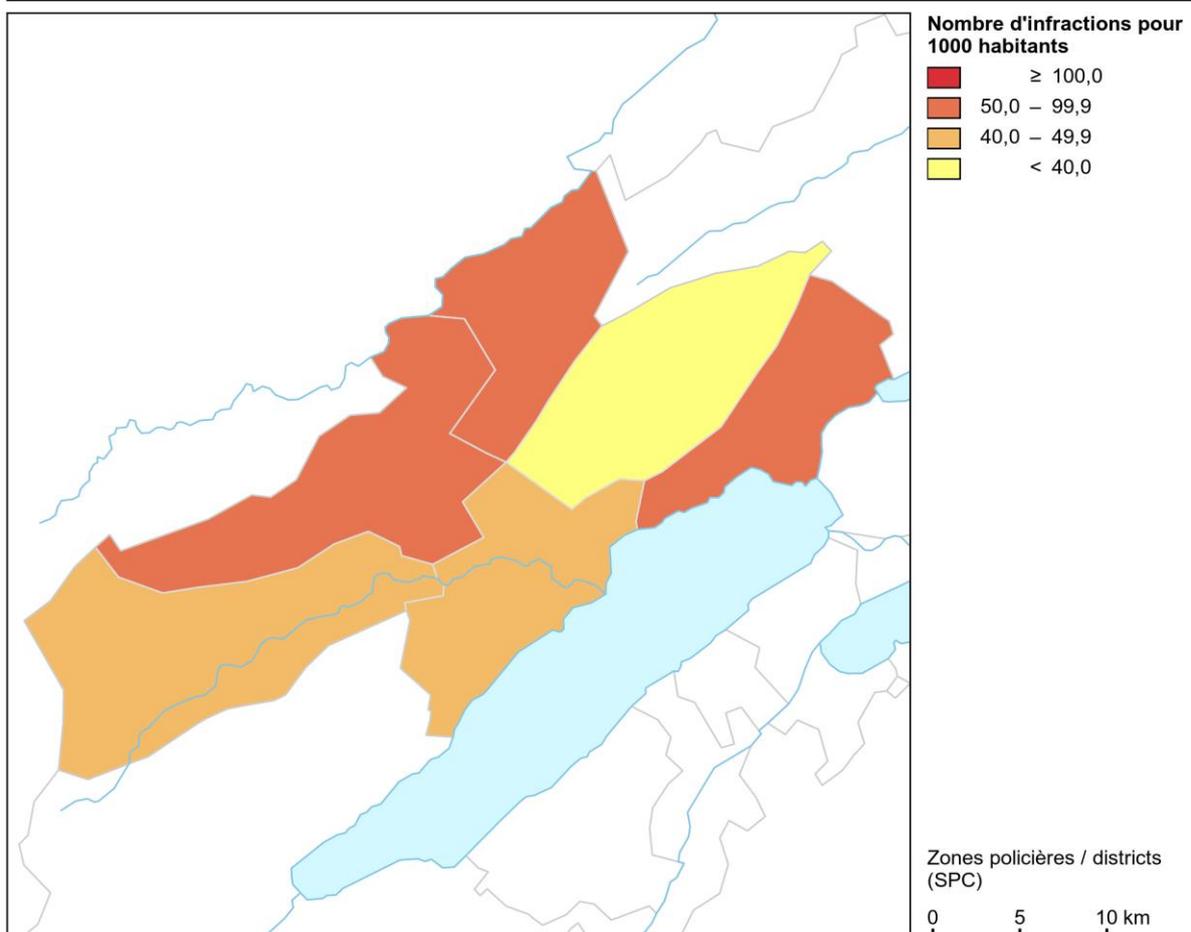
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par district

Code pénal (CP): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (‰) par district

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

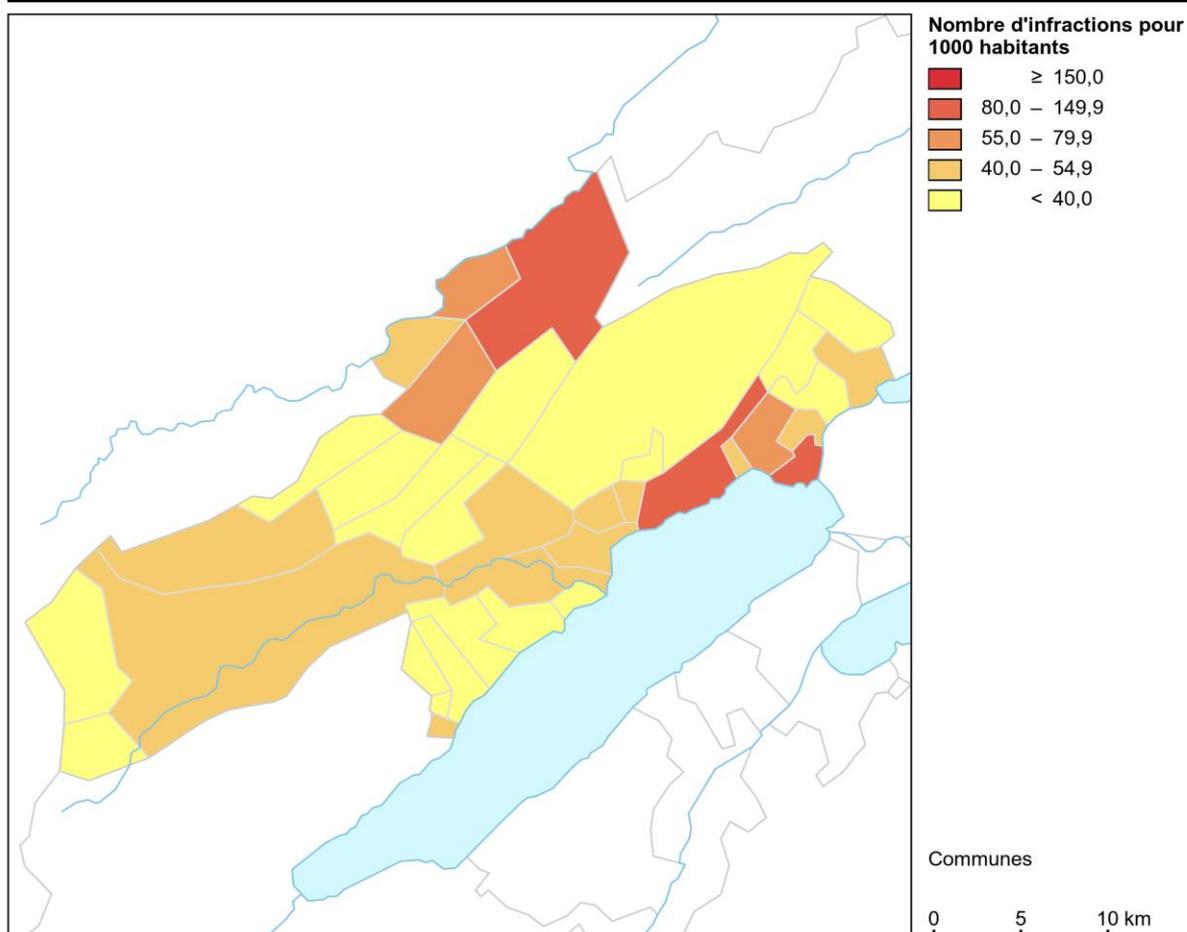
	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	5 832	53 778	108,4	4 897	53 923	90,8	-16%
Boudry	2 224	40 525	54,9	1 717	40 572	42,3	-23%
La Chaux-de-Fonds	3 263	40 143	81,3	3 293	40 128	82,1	1%
Val-de-Ruz	574	17 082	33,6	559	17 338	32,2	-3%
Le Locle	788	14 506	54,3	775	14 496	53,5	-2%
Val-de-Travers	693	12 073	57,4	506	12 110	41,8	-27%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	3 248	38 957	83,4	3 252	38 965	83,5	0%
Neuchâtel	4 380	33 712	129,9	3 782	33 772	112,0	-14%
Val-de-Ruz	568	16 586	34,2	551	16 832	32,7	-3%
Val-de-Travers	613	10 905	56,2	462	10 950	42,2	-25%
Le Locle	645	10 444	61,8	641	10 433	61,4	-1%
Milvignes	557	9 069	61,4	427	8 986	47,5	-23%
Peseux	376	5 919	63,5	320	5 926	54,0	-15%
Boudry	364	5 720	63,6	294	5 846	50,3	-19%
La Tène	409	4 929	83,0	402	4 967	80,9	-2%
Cortaillod	268	4 802	55,8	104	4 777	21,8	-61%
Corcelles-Cormondrèche	216	4 719	45,8	206	4 732	43,5	-5%
Le Landeron	335	4 501	74,4	250	4 559	54,8	-25%
Bevaix	192	3 817	50,3	153	3 829	40,0	-20%
Saint-Blaise	266	3 284	81,0	187	3 232	57,9	-30%
Hauterive (NE)	181	2 628	68,9	107	2 639	40,5	-41%
Saint-Aubin-Sauges	140	2 510	55,8	71	2 465	28,8	-49%
Gorgier	55	2 004	27,4	56	2 014	27,8	2%
Cressier (NE)	109	1 904	57,2	61	1 921	31,8	-44%
Cornaux	125	1 592	78,5	73	1 594	45,8	-42%
Les Ponts-de-Martel	39	1 279	30,5	32	1 294	24,7	-18%
Rochefort	49	1 224	40,0	65	1 237	52,5	33%
Les Brenets	42	1 045	40,2	42	1 041	40,3	0%
Lignières	21	949	22,1	27	965	28,0	29%
La Sagne	11	963	11,4	25	958	26,1	127%
Les Verrières	54	699	77,3	26	706	36,8	-52%
La Brévine	36	642	56,1	34	632	53,8	-6%
Valangin	6	496	12,1	8	506	15,8	33%
La Chaux-du-Milieu	3	501	6,0	4	499	8,0	33%
La Côte-aux-Fées	26	469	55,4	18	454	39,6	-31%
Le Cerneux-Péquignot	17	325	52,3	13	329	39,5	-24%
Enges	6	279	21,5	8	274	29,2	33%
Vaumarcus	3	276	10,9	12	273	44,0	300%
Brot-Plamboz	6	270	22,2	9	268	33,6	50%
Fresens	3	222	13,5	4	248	16,1	33%
Montalchez	1	243	4,1	5	239	20,9	400%
Les Planchettes	4	223	17,9	16	205	78,0	300%

© OFS, Neuchâtel 2018

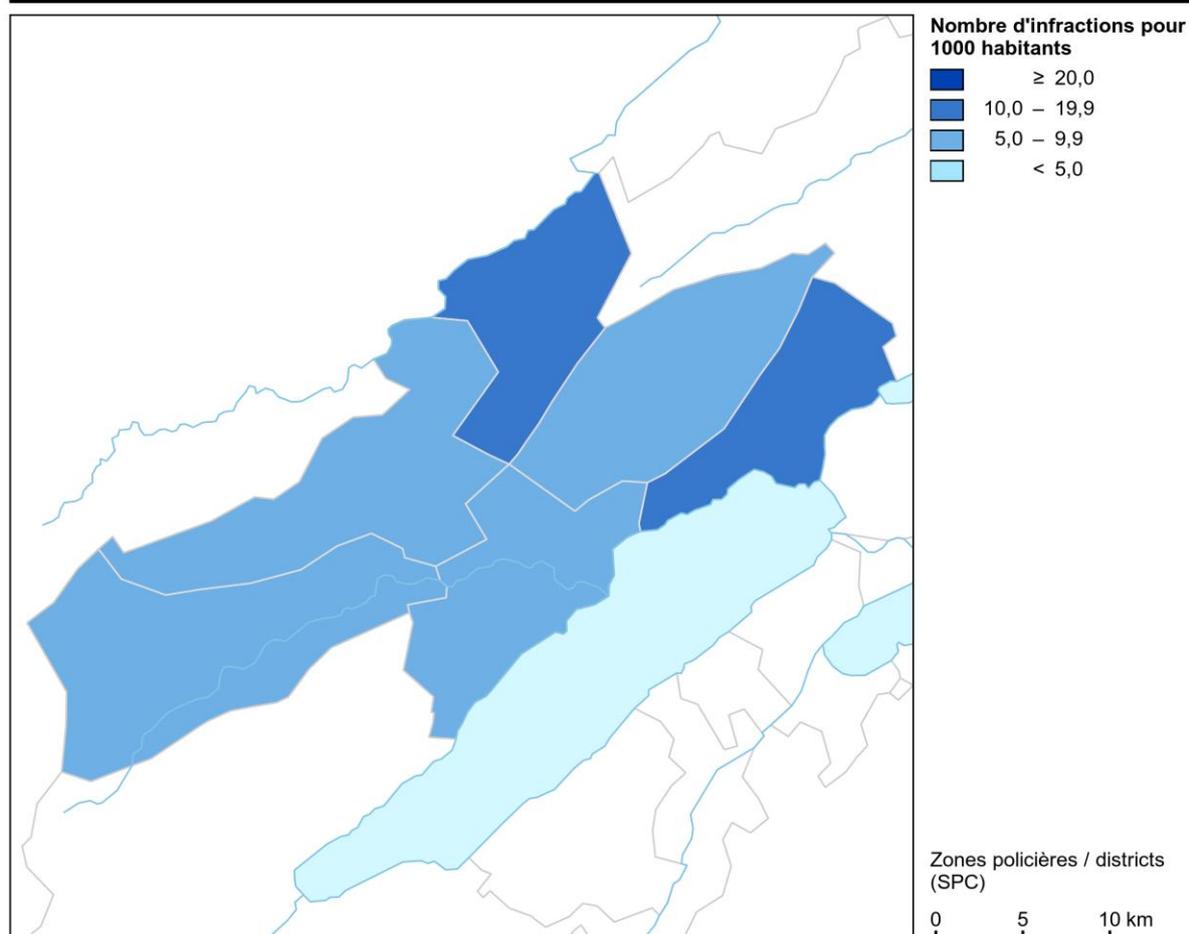
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par district

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par district

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

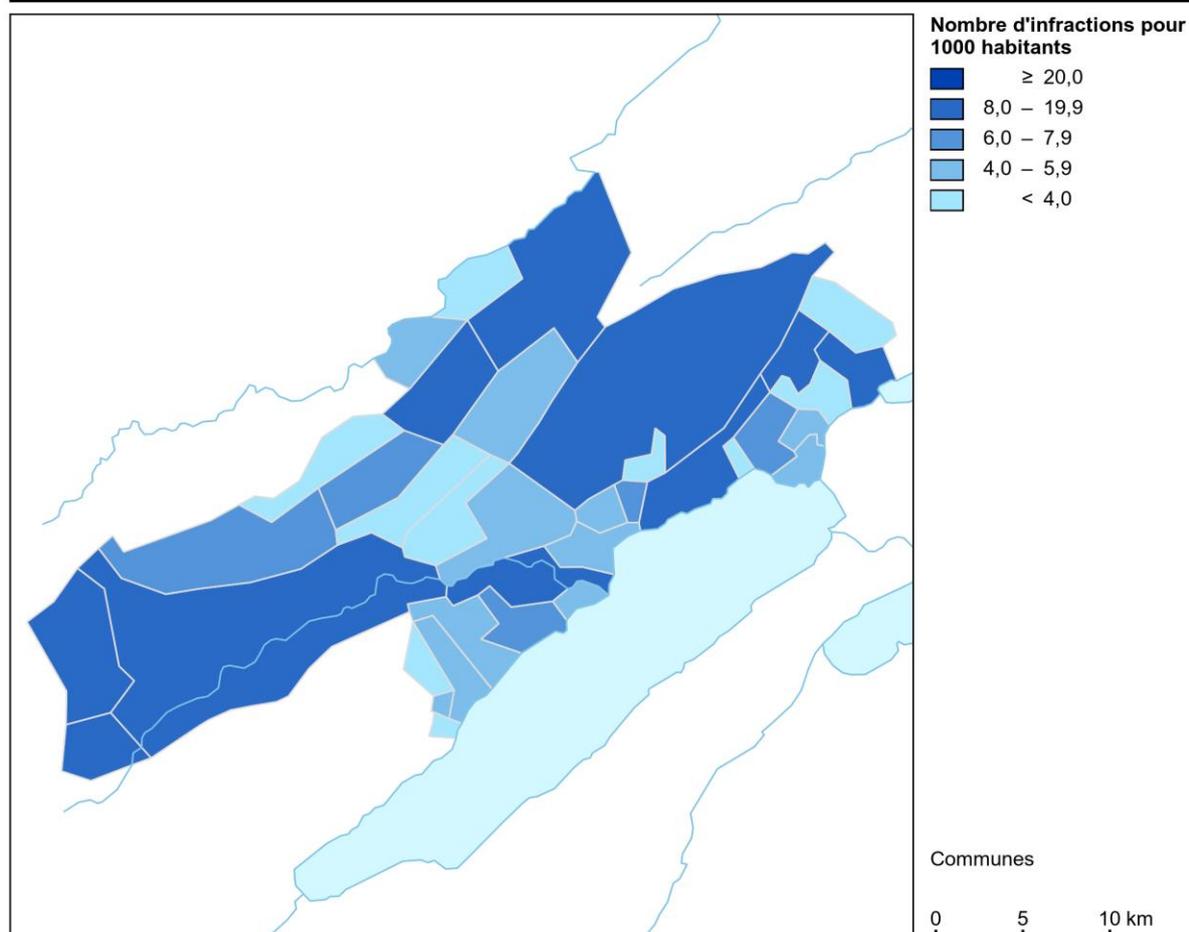
	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	811	53 778	15,1	681	53 923	12,6	-16%
Boudry	235	40 525	5,8	247	40 572	6,1	5%
La Chaux-de-Fonds	565	40 143	14,1	730	40 128	18,2	29%
Val-de-Ruz	114	17 082	6,7	153	17 338	8,8	34%
Le Locle	134	14 506	9,2	142	14 496	9,8	6%
Val-de-Travers	139	12 073	11,5	115	12 110	9,5	-17%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (%) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	565	38 957	14,5	725	38 965	18,6	28%
Neuchâtel	676	33 712	20,1	564	33 772	16,7	-17%
Val-de-Ruz	101	16 586	6,1	152	16 832	9,0	50%
Val-de-Travers	120	10 905	11,0	101	10 950	9,2	-16%
Le Locle	120	10 444	11,5	128	10 433	12,3	7%
Milvignes	41	9 069	4,5	45	8 986	5,0	10%
Peseux	18	5 919	3,0	43	5 926	7,3	139%
Boudry	64	5 720	11,2	61	5 846	10,4	-5%
La Tène	36	4 929	7,3	26	4 967	5,2	-28%
Cortailod	27	4 802	5,6	24	4 777	5,0	-11%
Corcelles-Cormondrèche	15	4 719	3,2	23	4 732	4,9	53%
Le Landeron	44	4 501	9,8	50	4 559	11,0	14%
Bevaix	46	3 817	12,1	23	3 829	6,0	-50%
Saint-Blaise	21	3 284	6,4	24	3 232	7,4	14%
Hauterive (NE)	16	2 628	6,1	3	2 639	1,1	-81%
Saint-Aubin-Sauges	17	2 510	6,8	11	2 465	4,5	-35%
Gorgier	5	2 004	2,5	9	2 014	4,5	80%
Cressier (NE)	11	1 904	5,8	2	1 921	1,0	-82%
Cornaux	5	1 592	3,1	7	1 594	4,4	40%
Les Ponts-de-Martel	0	1 279	0,0	0	1 294	0,0	0%
Rochefort	2	1 224	1,6	7	1 237	5,7	250%
Les Brenets	6	1 045	5,7	5	1 041	4,8	-17%
Lignièrès	2	949	2,1	2	965	2,1	0%
La Sagne	0	963	0,0	5	958	5,2	-
Les Verrières	9	699	12,9	9	706	12,7	0%
La Brévine	5	642	7,8	4	632	6,3	-20%
Valangin	13	496	26,2	1	506	2,0	-92%
La Chaux-du-Milieu	2	501	4,0	3	499	6,0	50%
La Côte-aux-Fées	10	469	21,3	5	454	11,0	-50%
Le Cerneux-Péquignot	0	325	0,0	1	329	3,0	-
Enges	0	279	0,0	3	274	10,9	-
Vaumarcus	0	276	0,0	0	273	0,0	0%
Brot-Plamboz	1	270	3,7	1	268	3,7	0%
Fresens	0	222	0,0	1	248	4,0	-
Montalchez	0	243	0,0	0	239	0,0	0%
Les Planchettes	0	223	0,0	0	205	0,0	0%

© OFS, Neuchâtel 2018

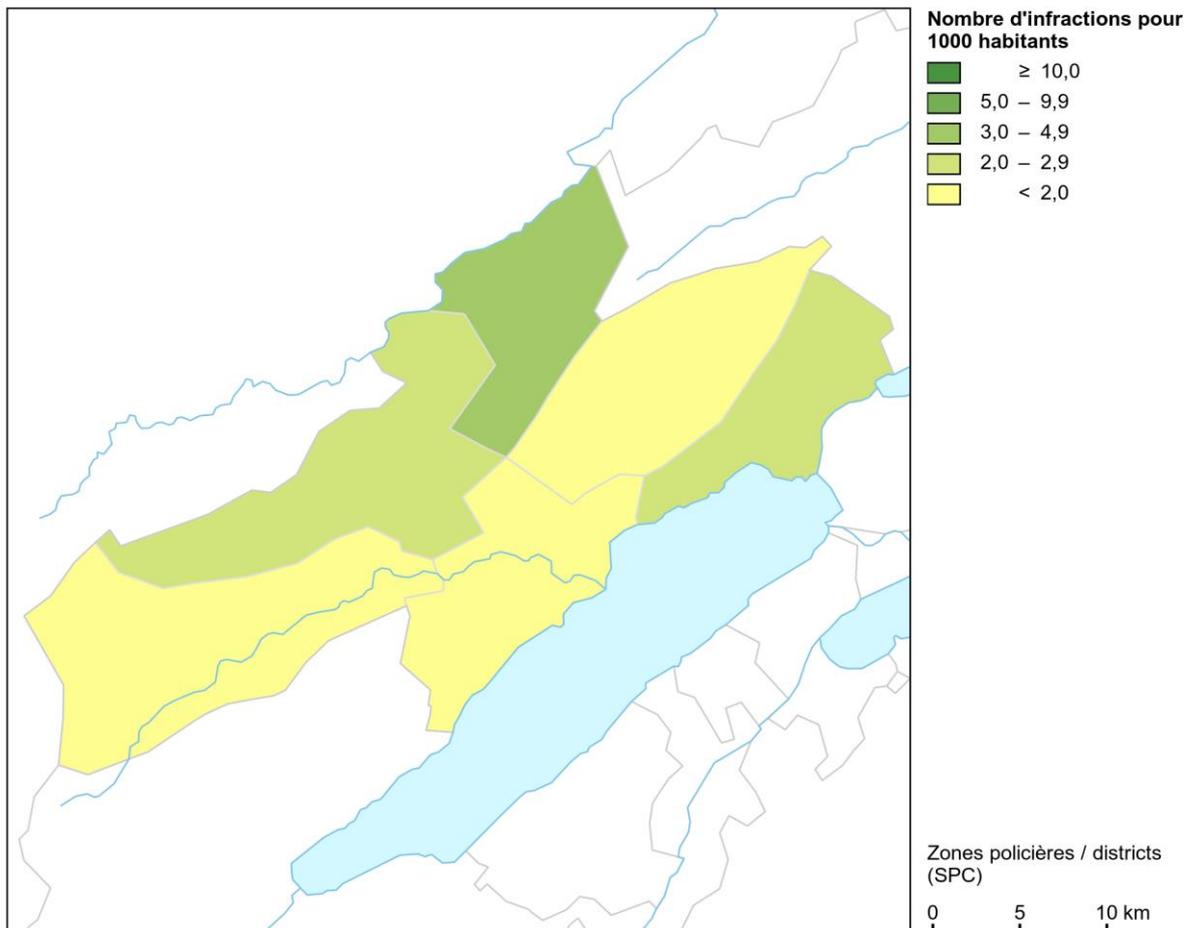
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (%) par district

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par région/district



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par district

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par district

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

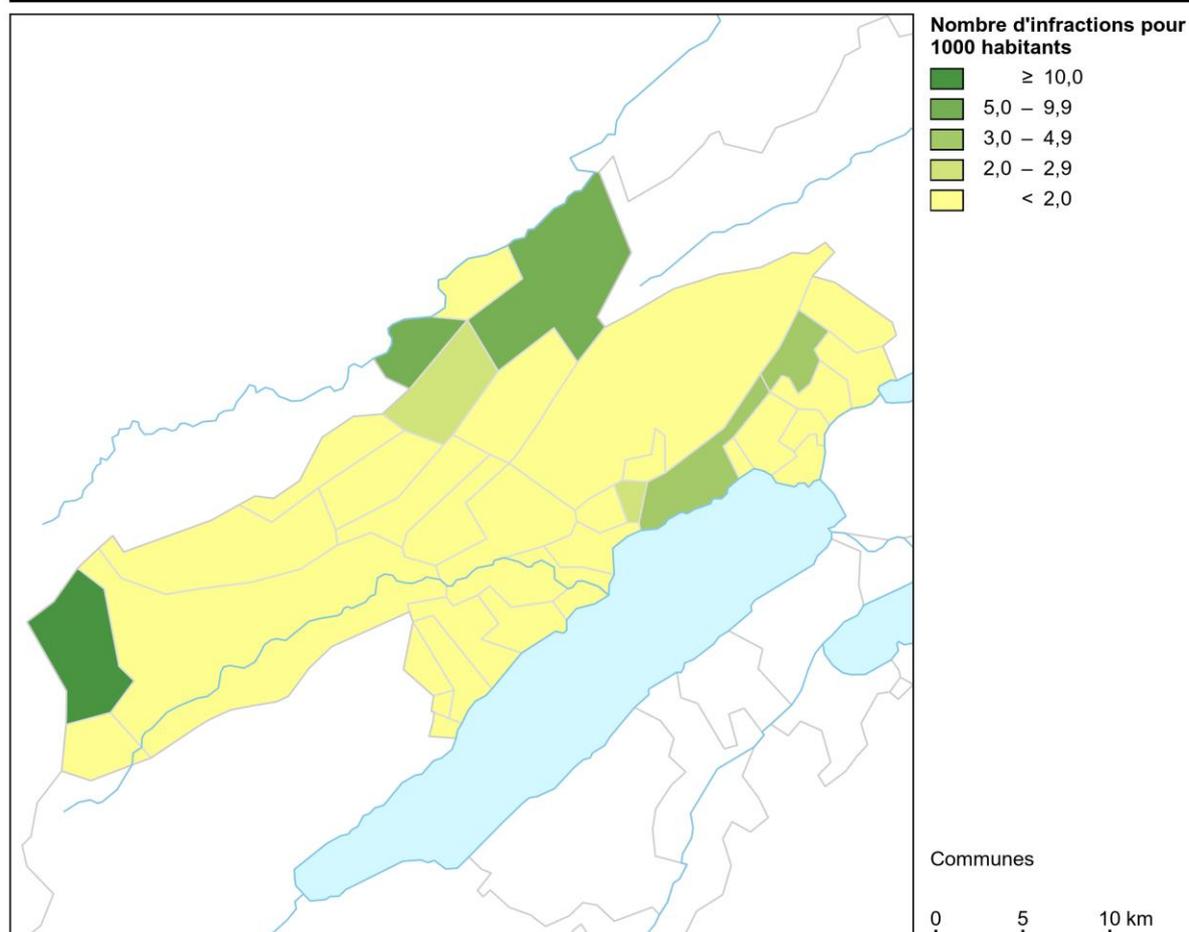
	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Neuchâtel	268	53 778	5,0	134	53 923	2,5	-50%
Boudry	29	40 525	0,7	39	40 572	1,0	34%
La Chaux-de-Fonds	168	40 143	4,2	199	40 128	5,0	18%
Val-de-Ruz	17	17 082	1,0	16	17 338	0,9	-6%
Le Locle	43	14 506	3,0	30	14 496	2,1	-30%
Val-de-Travers	14	12 073	1,2	14	12 110	1,2	0%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (%) et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
La Chaux-de-Fonds	166	38 957	4,3	199	38 965	5,1	20%
Neuchâtel	243	33 712	7,2	119	33 772	3,5	-51%
Val-de-Ruz	17	16 586	1,0	16	16 832	1,0	-6%
Val-de-Travers	10	10 905	0,9	6	10 950	0,5	-40%
Le Locle	38	10 444	3,6	22	10 433	2,1	-42%
Milvignes	4	9 069	0,4	7	8 986	0,8	75%
Peseux	7	5 919	1,2	12	5 926	2,0	71%
Boudry	6	5 720	1,0	11	5 846	1,9	83%
La Tène	3	4 929	0,6	8	4 967	1,6	167%
Cortailod	2	4 802	0,4	6	4 777	1,3	200%
Corcelles-Cormondrèche	0	4 719	0,0	1	4 732	0,2	-
Le Landeron	1	4 501	0,2	1	4 559	0,2	0%
Bevaix	7	3 817	1,8	2	3 829	0,5	-71%
Saint-Blaise	7	3 284	2,1	1	3 232	0,3	-86%
Hauterive (NE)	13	2 628	4,9	3	2 639	1,1	-77%
Saint-Aubin-Sauges	0	2 510	0,0	0	2 465	0,0	0%
Gorgier	1	2 004	0,5	0	2 014	0,0	-100%
Cressier (NE)	1	1 904	0,5	0	1 921	0,0	-100%
Cornaux	0	1 592	0,0	1	1 594	0,6	-
Les Ponts-de-Martel	0	1 279	0,0	0	1 294	0,0	0%
Rochefort	2	1 224	1,6	0	1 237	0,0	-100%
Les Brenets	5	1 045	4,8	8	1 041	7,7	60%
Lignièrès	0	949	0,0	0	965	0,0	0%
La Sagne	0	963	0,0	0	958	0,0	0%
Les Verrières	4	699	5,7	8	706	11,3	100%
La Brévine	0	642	0,0	0	632	0,0	0%
Valangin	0	496	0,0	0	506	0,0	0%
La Chaux-du-Milieu	0	501	0,0	0	499	0,0	0%
La Côte-aux-Fées	0	469	0,0	0	454	0,0	0%
Le Cerneux-Péquignot	0	325	0,0	0	329	0,0	0%
Enges	0	279	0,0	1	274	3,6	-
Vaumarcus	0	276	0,0	0	273	0,0	0%
Brot-Plamboz	0	270	0,0	0	268	0,0	0%
Fresens	0	222	0,0	0	248	0,0	0%
Montalchez	0	243	0,0	0	239	0,0	0%
Les Planchettes	2	223	9,0	0	205	0,0	-100%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	2 527	241	63	318	76	1 387	442	0	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 086	173	33	250	25	497	108	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	308	3	1	57	8	199	39	0	1

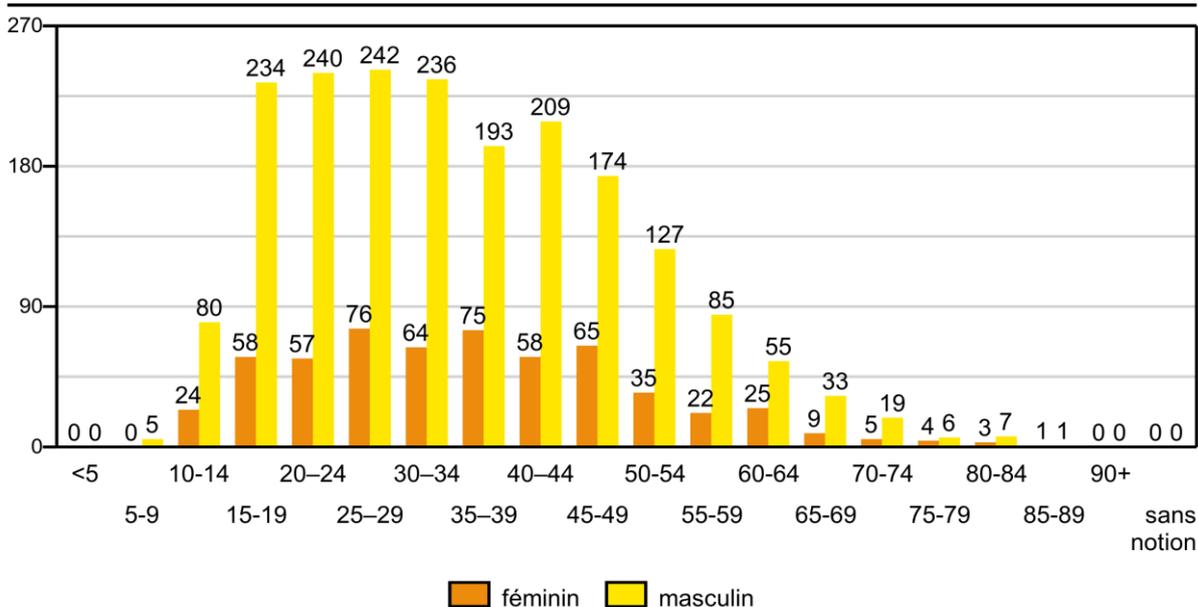
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

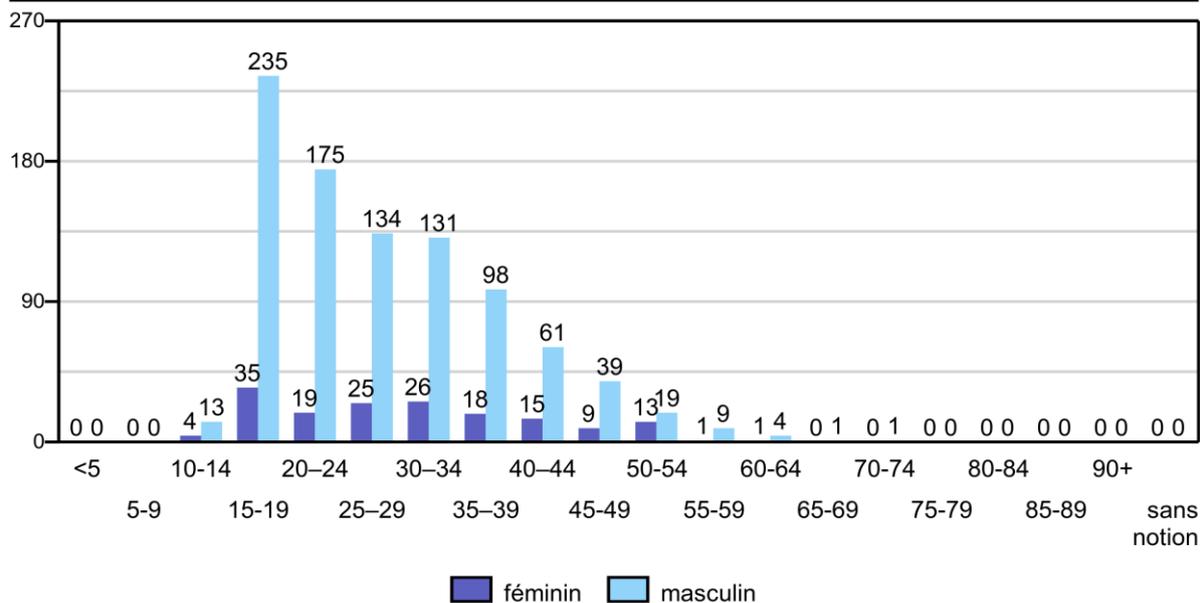
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

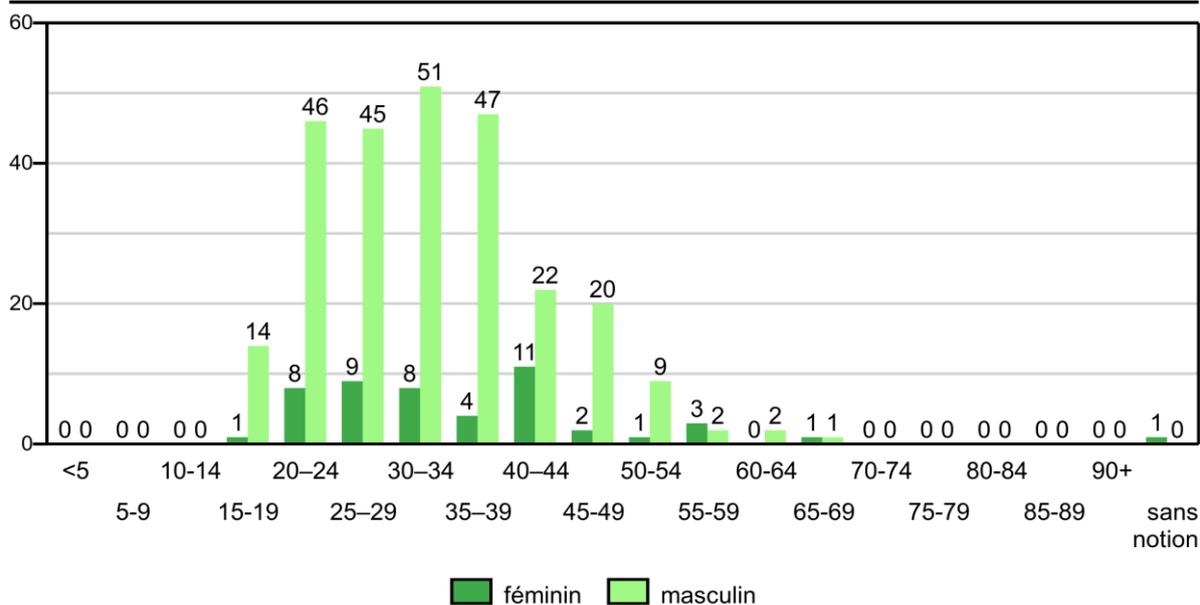
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

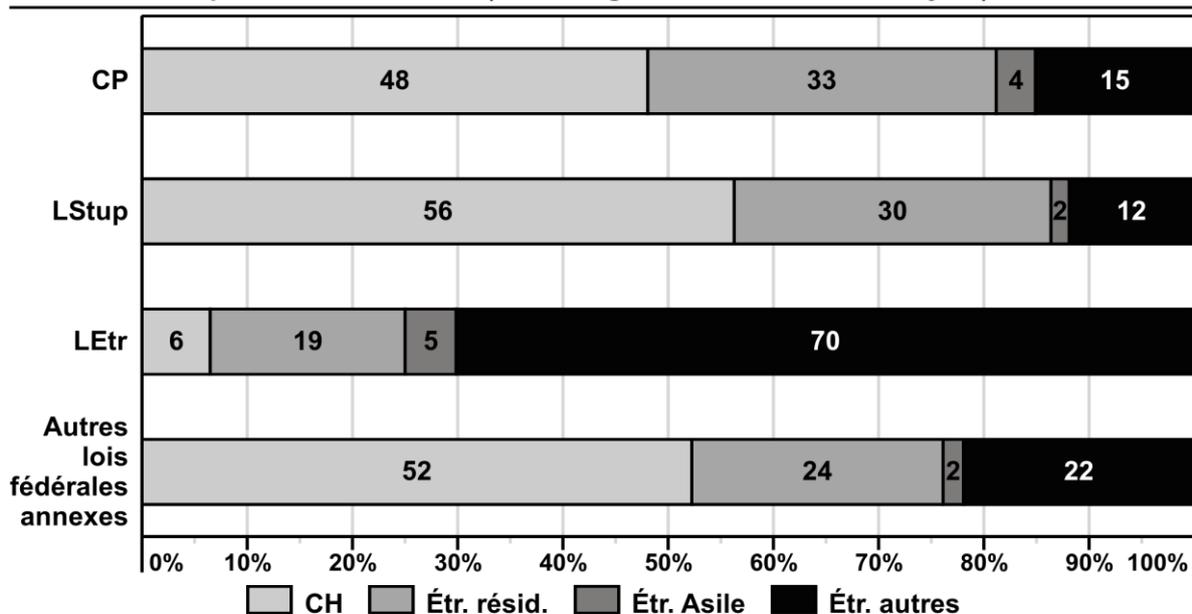
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	2 527	2 052	94	381
Suisse	1 214	1 214		
Total étrangers	1 313	838	94	381
Portugal	242	231	0	11
France	193	111	0	82
Italie	113	102	0	11
Algérie	78	7	17	54
Maroc	58	33	2	23
Géorgie	49	1	11	37
Roumanie	46	7	0	39
Espagne	44	38	0	6
Kosovo	44	32	2	10
Congo (Kinshasa)	33	27	3	3
Tunisie	31	13	1	17
Turquie	28	26	1	1
Erythrée	23	14	8	1
Serbie-et-Monténégro	22	10	4	8
Cameroun	22	18	1	3
Brésil	22	20	0	2
Bosnie et Herzégovine	16	13	1	2
Afghanistan	15	4	10	1
Somalie	13	5	6	2
Angola	12	9	1	2
Irak	12	7	3	2
Bélarus	11	0	4	7
Russie	10	7	1	2
Côte d'Ivoire	10	6	0	4
Syrie	10	5	4	1
Autres nationalités	156	92	14	50

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	1 086	938	19	129
Suisse	611	611		
Total étrangers	475	327	19	129
Portugal	99	92	0	7
France	81	48	0	33
Italie	68	67	0	1
Maroc	23	13	1	9
Espagne	22	18	0	4
Nigéria	17	1	1	15
Algérie	16	1	1	14
Tunisie	13	6	1	6
Turquie	10	9	1	0
Kosovo	10	7	3	0
Autres nationalités	116	65	11	40

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	308	77	15	216
Suisse	20	20		
Total étrangers	288	57	15	216
Algérie	50	1	4	45
Maroc	24	2	0	22
Kosovo	19	7	0	12
Nigéria	14	0	1	13
France	13	3	0	10
Portugal	12	9	0	3
Turquie	12	7	0	5
Tunisie	12	1	0	11
Guinée	10	1	0	9
Autres nationalités	122	26	10	86

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	136	77	26	16	33	16	304
Suisses	81	52	16	9	25	9	192
Étrangers	55	25	10	7	8	7	112
résidents	48	20	9	7	5	4	93
asile	5	1	0	0	0	2	8
autres	2	4	1	0	3	1	11
Total adultes	1 100	481	282	126	191	43	2 223
Suisses	528	248	121	51	61	13	1 022
Étrangers	572	233	161	75	130	30	1 201
résidents	364	155	102	48	63	13	745
asile	48	15	7	6	6	4	86
autres	160	63	52	21	61	13	370

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	97	77	18	7	7	0	206
Suisses	64	54	15	6	6	0	145
Étrangers	33	23	3	1	1	0	61
résidents	29	21	3	1	1	0	55
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	2	2	0	0	0	0	4
Total adultes	455	223	114	43	45	0	880
Suisses	231	122	63	26	24	0	466
Étrangers	224	101	51	17	21	0	414
résidents	146	61	38	12	15	0	272
asile	6	6	5	0	0	0	17
autres	72	34	8	5	6	0	125

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	3	1	0	0	0	0	4
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	3	1	0	0	0	0	4
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	1	0	0	0	0	4
Total adultes	226	52	17	4	5	0	304
Suisses	14	5	1	0	0	0	20
Étrangers	212	47	16	4	5	0	284
résidents	47	8	2	0	0	0	57
asile	12	3	0	0	0	0	15
autres	153	36	14	4	5	0	212

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	4 051	743	176	50	74	2

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

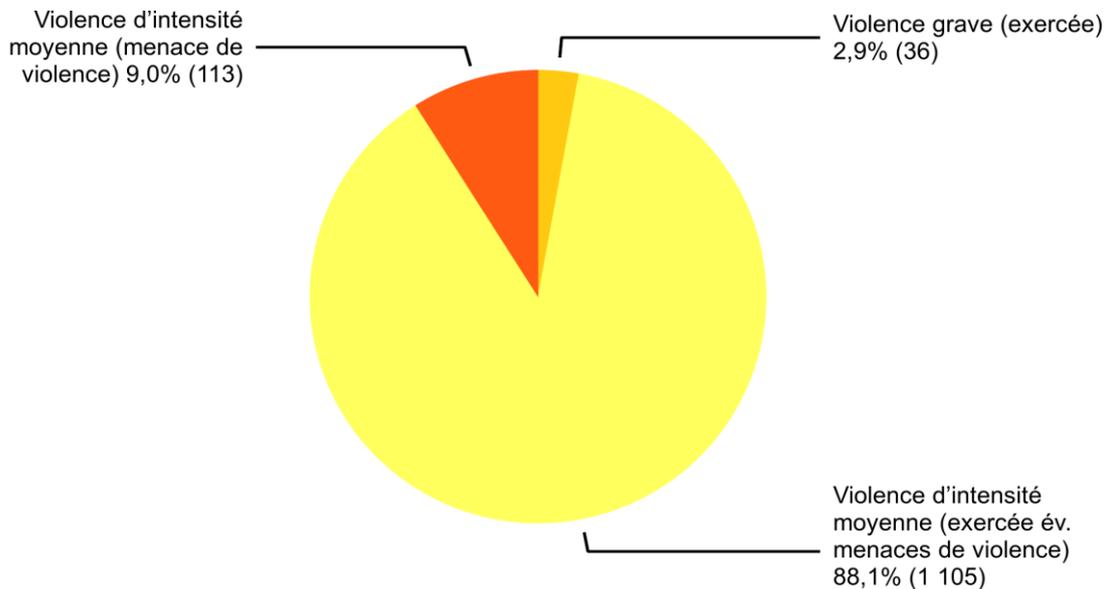
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 *Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions*

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	1 508	90,7%	1 254	92,3%	-17%
Violence grave (exercée)	28	78,6%	36	91,7%	29%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	5	100,0%	12	100,0%	140%
Homicides avec arme à feu	0	–	2	100,0%	–
Homicides avec arme coupante/tranchante	2	100,0%	7	100,0%	250%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	–	0	–	0%
Homicides avec violence physique	2	100,0%	3	100,0%	50%
Homicides autre instrument	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	62,5%	8	75,0%	0%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	–	2	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	-100%
Lés. corp. graves avec violence physique	7	57,1%	6	66,7%	-14%
Lés. corp. graves autre instrument	0	–	0	–	0%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	15	80,0%	16	93,8%	7%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 001	90,0%	1 105	92,9%	10%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	203	84,2%	201	91,0%	-1%
Voies de fait (Art. 126)	532	94,4%	572	95,6%	8%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	23	100,0%	35	100,0%	52%
Participation à agression (Art. 134) ¹	23	95,7%	42	85,7%	83%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	41	29,3%	39	48,7%	-5%
Contrainte (Art. 181)	81	95,1%	98	91,8%	21%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	9	88,9%	16	93,8%	78%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	0	–	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	16	93,8%	23	95,7%	44%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	73	97,3%	79	100,0%	8%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	–	0	–	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	479	92,9%	113	86,7%	-76%
Menaces (Art. 180)	464	94,8%	96	90,6%	-79%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	15	33,3%	17	64,7%	13%

© OFS, Neuchâtel 2018

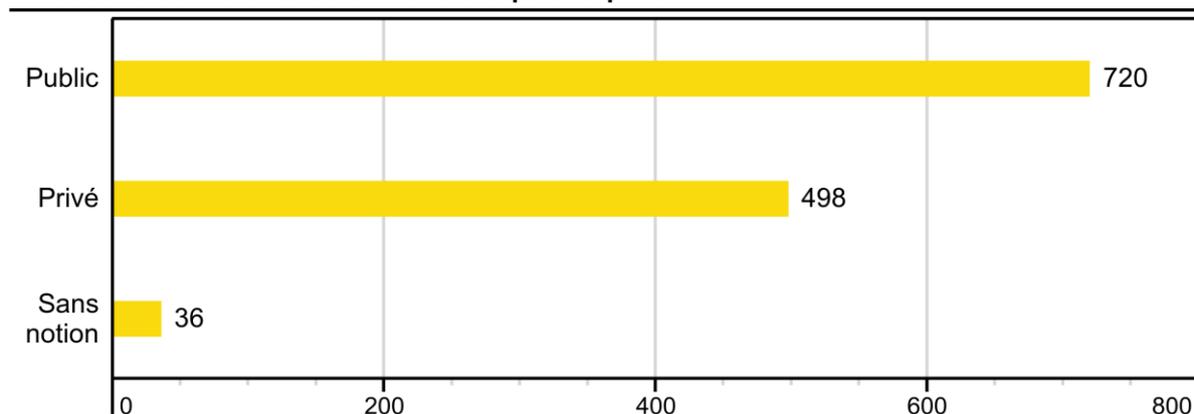
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

3.1.3.1 *Infractions de violence selon l'endroit: public-privé*

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2018

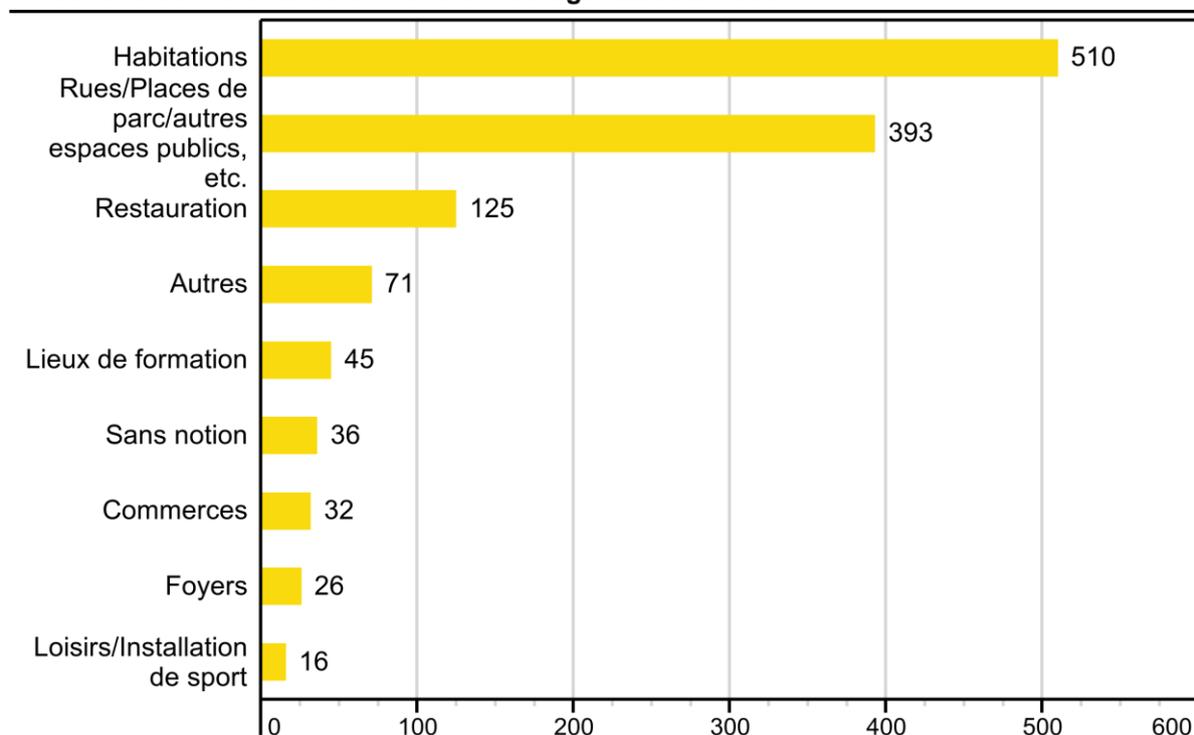
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.3.2 *Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées*

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

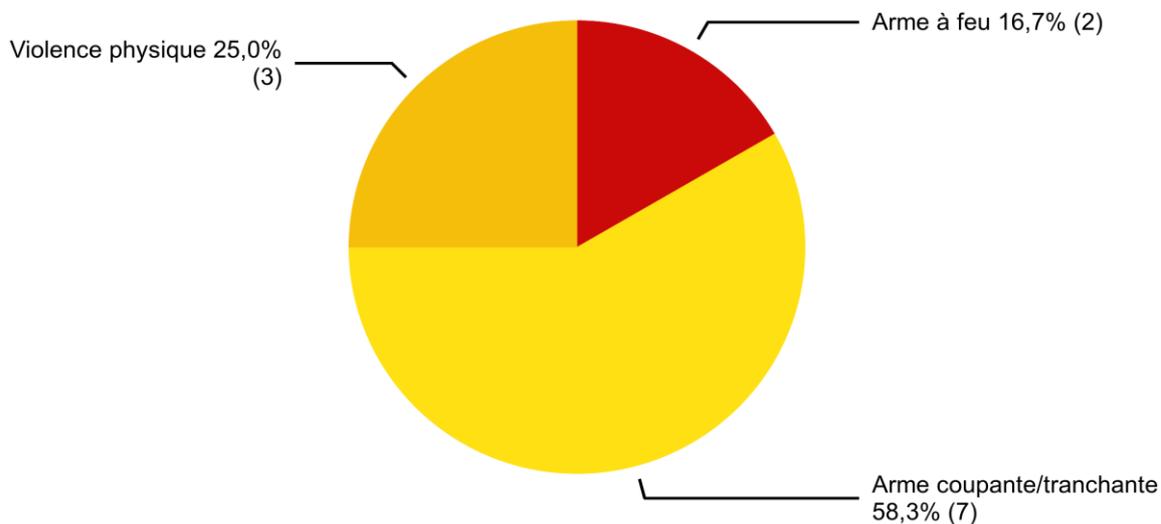
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 15.2.2018

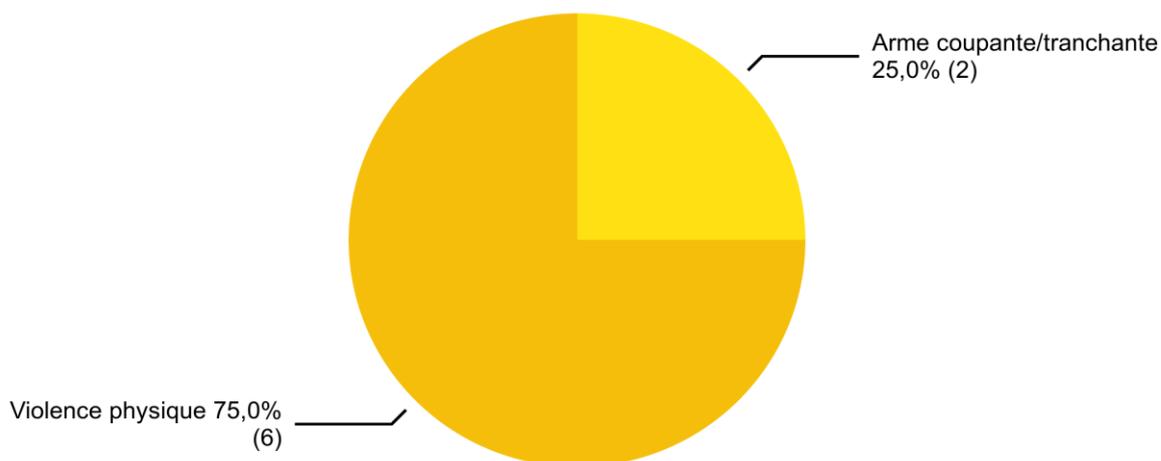
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Total violence	940	112	151	677	725	471	383
Violence grave (exercée)	28	3	7	18	26	16	13
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	10	0	0	10	9	6	5
Homicides arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	6	0	0	6	5	5	4
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	3	0	0	3	3	1	1
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	1	4	0	4	2	2
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	1	0	1	0	1	1	1
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	4	1	3	0	3	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	14	2	3	9	14	9	7
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	850	99	134	617	647	426	348
Lésions corporelles simples (Art. 123)	181	15	41	125	157	89	61
Voies de fait (Art. 126)	502	44	65	393	347	252	221
Participation à rixe (Art. 133)	34	14	11	9	28	21	17
Participation à agression (Art. 134)	35	19	12	4	30	18	17
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	22	3	6	13	20	12	7
Contrainte (Art. 181)	87	7	6	74	77	41	35
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	17	1	4	12	15	10	8
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	21	6	1	14	21	12	10
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	86	3	18	65	69	41	23
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	114	16	19	79	98	62	49
Menaces (Art. 180)	102	13	18	71	88	53	43
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	14	5	1	8	10	11	8

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	1 088	154	172	756	588	494	6
Violence grave (exercée)	35	6	8	21	11	24	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	12	0	1	11	4	8	0
Homicides avec arme à feu	2	0	0	2	1	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	7	0	1	6	3	4	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	3	0	0	3	0	3	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	8	1	4	3	7	1	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	6	1	4	1	5	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	16	5	3	8	0	16	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	950	134	153	657	509	435	6
Lésions corporelles simples (Art. 123)	199	27	31	141	133	66	0
Voies de fait (Art. 126)	549	74	91	384	263	286	0
Participation à rixe (Art. 133)	27	6	11	10	21	6	0
Participation à agression (Art. 134)	21	7	8	6	18	3	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	42	5	13	20	25	13	4
Contrainte (Art. 181)	97	10	11	76	23	74	0
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	16	3	2	11	2	14	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	21	12	0	9	5	16	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	77	0	6	69	60	15	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	148	20	19	109	87	61	0
Menaces (Art. 180)	133	18	17	98	77	56	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	17	4	2	11	11	6	0

© OFS, Neuchâtel 2018

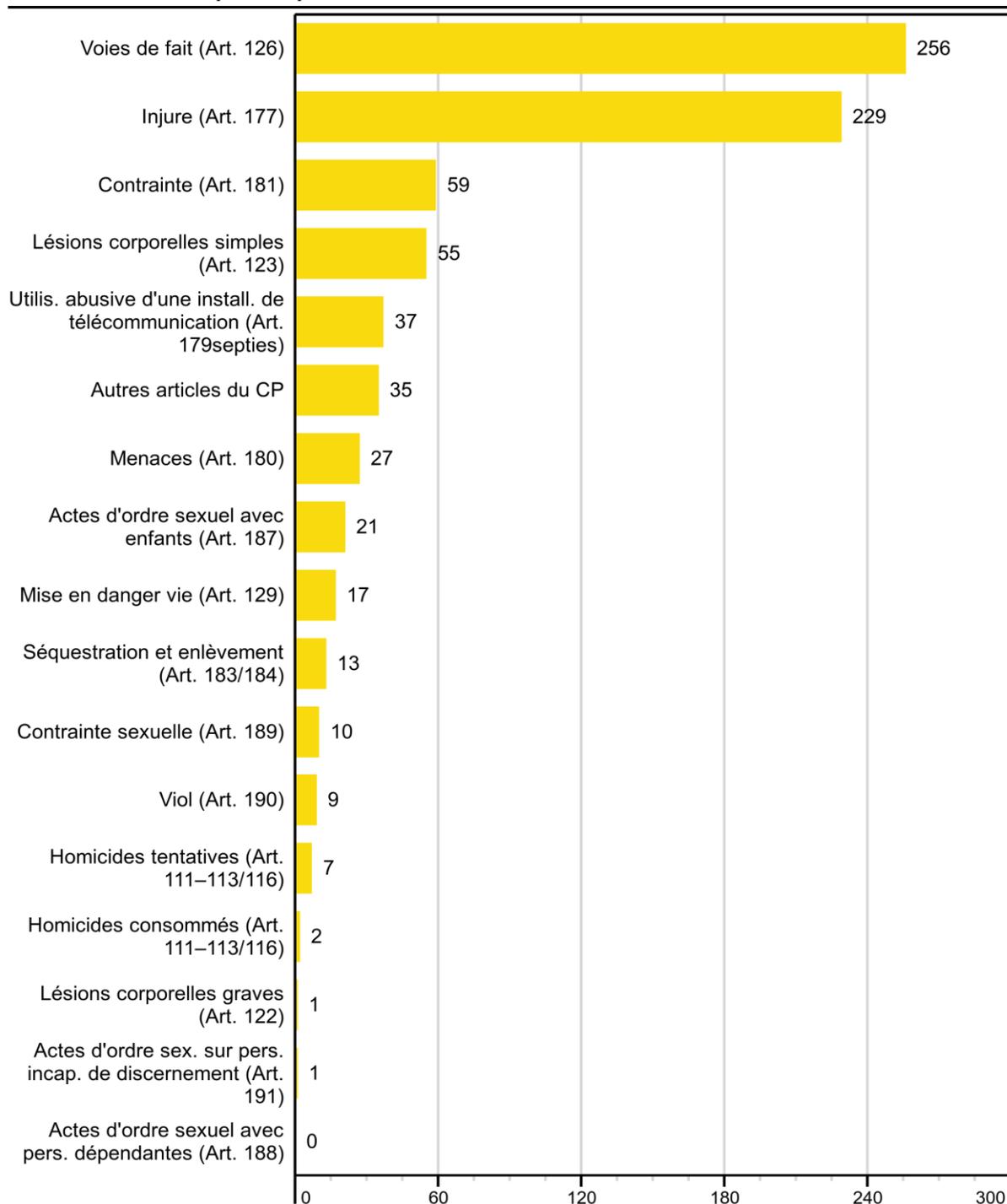
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2016	2017	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	925	779	-16%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	0	2	–
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	7	133%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	1	-50%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	54	55	2%
Voies de fait (Art. 126)	253	256	1%
Mise en danger vie (Art. 129)	12	17	42%
Injure (Art. 177)	228	229	0%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	53	37	-30%
Menaces (Art. 180)	200	27	-87%
Contrainte (Art. 181)	51	59	16%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	6	13	117%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	17	21	24%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	8	10	25%
Viol (Art. 190)	4	9	125%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	1	-50%
Autres articles du CP ²	32	35	9%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions

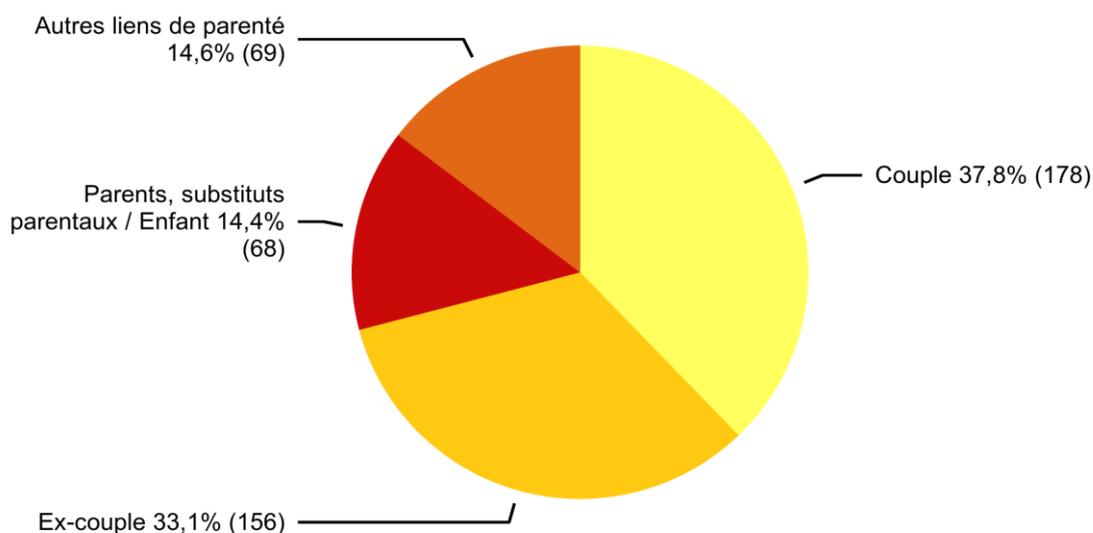
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 45% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenaire forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

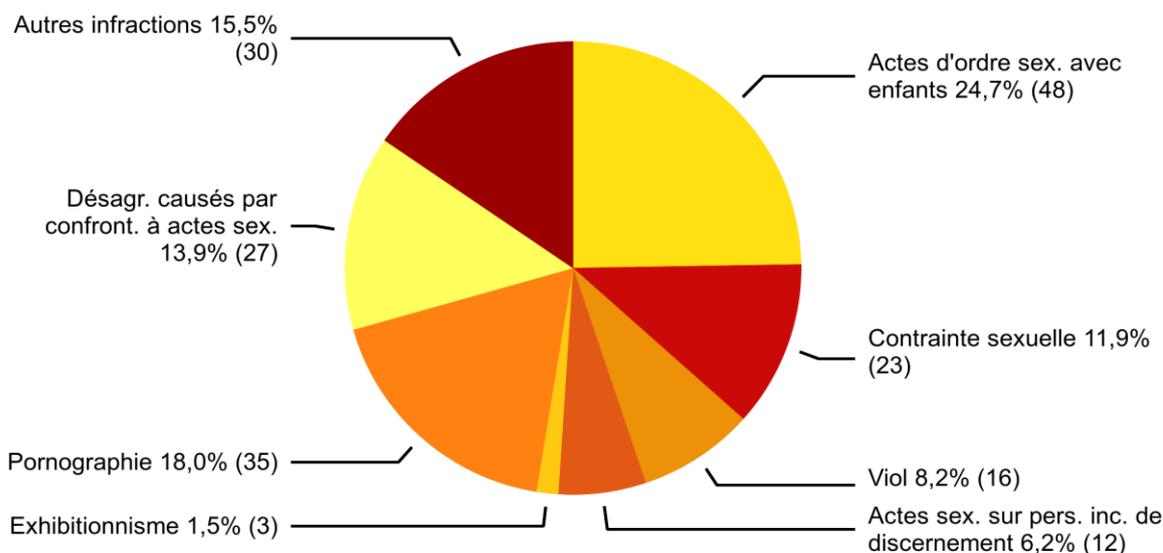
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

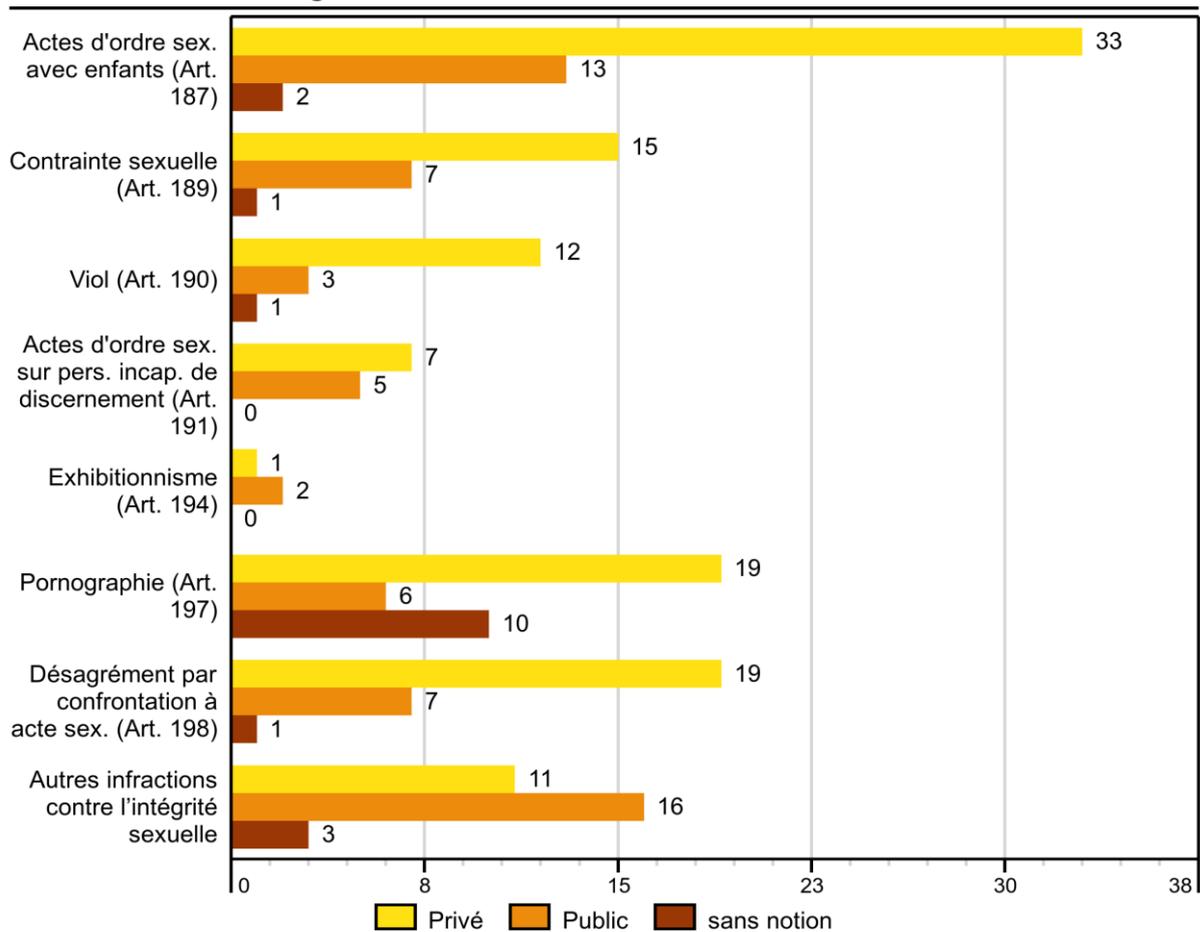
	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total intégrité sexuelle	198	87,4%	194	94,8%	-2%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	47	80,9%	48	91,7%	2%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	16	93,8%	23	95,7%	44%
Viol (Art. 190)	15	80,0%	16	93,8%	7%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	8	87,5%	12	100,0%	50%
Exhibitionnisme (Art. 194)	6	66,7%	3	100,0%	-50%
Pornographie (Art. 197)	34	88,2%	35	100,0%	3%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	27	81,5%	27	85,2%	0%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	45	100,0%	30	100,0%	-33%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

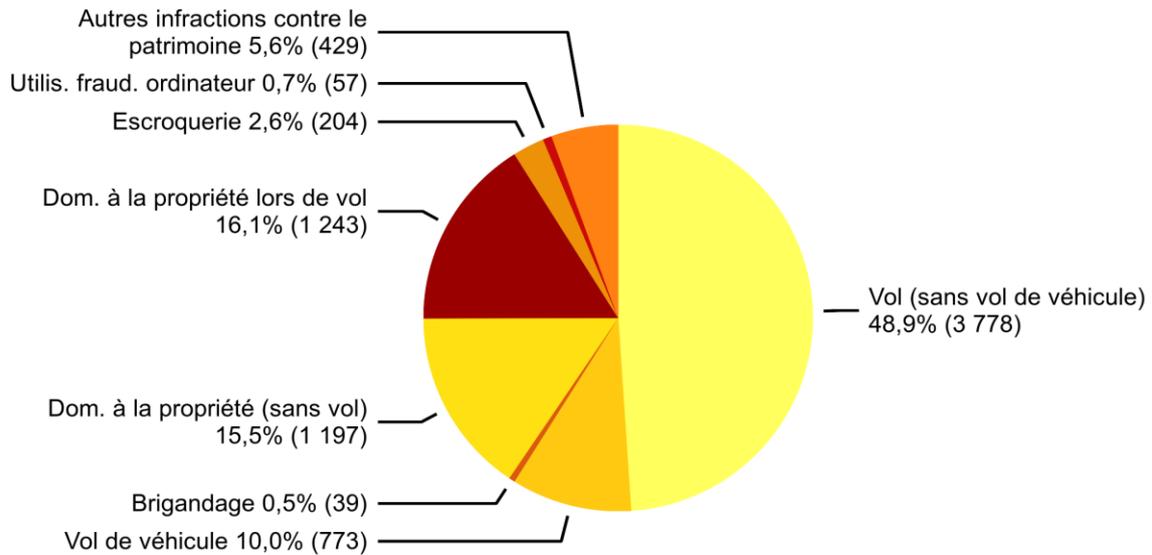
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total patrimoine	8 841	24,7%	7 720	28,0%	-13%
Appropri. illégitime (Art. 137)	176	23,3%	177	22,0%	1%
Abus de confiance (Art. 138)	86	97,7%	75	93,3%	-13%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 509	24,3%	3 778	28,5%	-16%
Vol de véhicule (Art. 139)	789	10,0%	773	10,2%	-2%
Brigandage (Art. 140)	41	29,3%	39	48,7%	-5%
Soustraction de chose (Art. 141)	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Soustraction de données (Art. 143)	29	6,9%	14	28,6%	-52%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	11	45,5%	18	27,8%	64%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 347	23,5%	1 197	25,7%	-11%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 364	18,1%	1 243	25,0%	-9%
Escroquerie (Art. 146)	225	48,9%	204	42,2%	-9%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	86	40,7%	57	61,4%	-34%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	11	72,7%	6	100,0%	-45%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	23	91,3%	14	92,9%	-39%
Extorsion et chantage (Art. 156)	15	33,3%	17	64,7%	13%
Gestion déloyale (Art. 158)	9	100,0%	3	100,0%	-67%
Détournement de salaire (Art. 159)	6	100,0%	3	100,0%	-50%
Recel (Art. 160)	54	96,3%	55	94,5%	2%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	1	100,0%	0	–	-100%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	10	100,0%	5	100,0%	-50%
Autres infractions contre le patrimoine	47	97,9%	41	90,2%	-13%

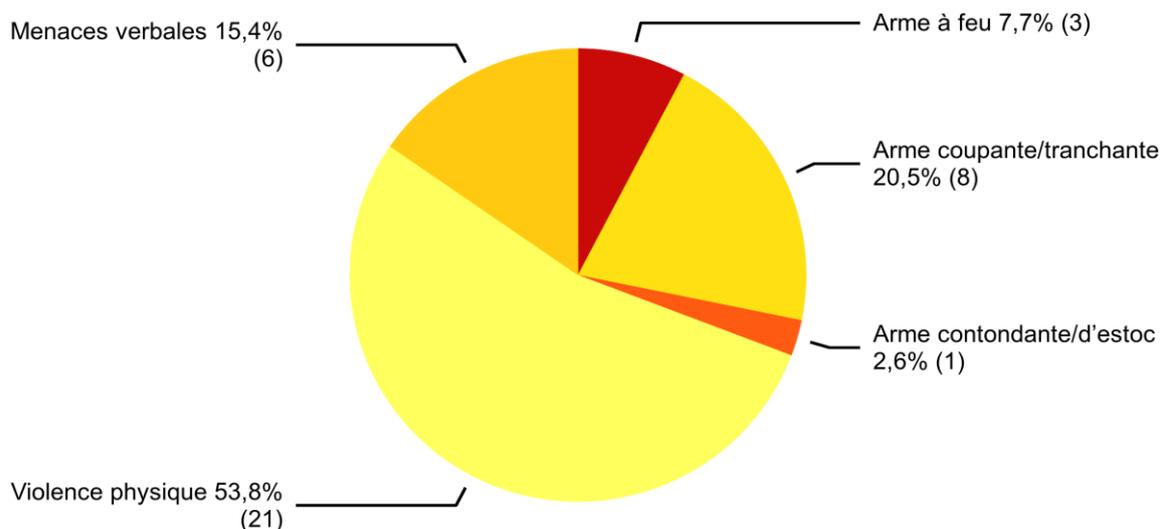
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	41	29,3%	39	48,7%	-5%
Arme à feu	3	33,3%	3	33,3%	0%
Arme coupante/tranchante	5	0,0%	8	62,5%	60%
Arme contondante/d'estoc	0	–	1	100,0%	–
Violence physique	26	30,8%	21	52,4%	-19%
Menaces verbales	2	50,0%	6	16,7%	200%
Autres instruments	5	40,0%	0	–	-100%
Instrument inconnu	0	–	0	–	0%

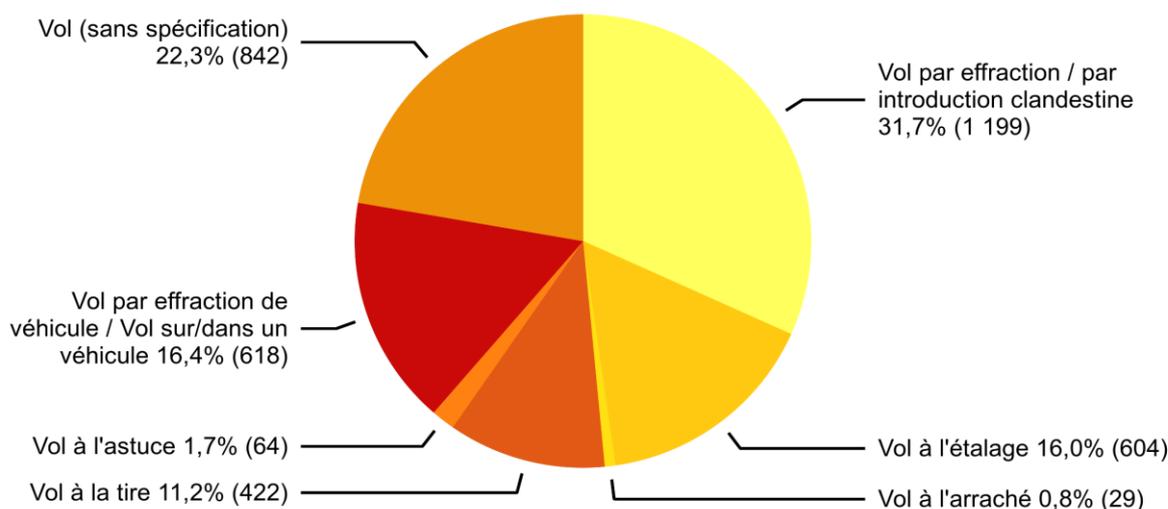
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	4 509	24,3%	3 778	28,5%	-16%
Vol (sans spécification)	1 025	17,3%	842	20,1%	-18%
Vol par effraction	963	18,3%	894	26,2%	-7%
Vol par introduction clandestine	451	18,6%	305	21,0%	-32%
Vol à l'étalage	643	82,3%	604	82,1%	-6%
Vol à l'arraché	41	24,4%	29	10,3%	-29%
Vol à la tire	545	3,7%	422	6,2%	-23%
Vol à l'astuce	102	27,5%	64	40,6%	-37%
Vol par effraction de véhicule	297	3,7%	235	6,8%	-21%
Vol sur/dans un véhicule	442	13,3%	383	11,0%	-13%

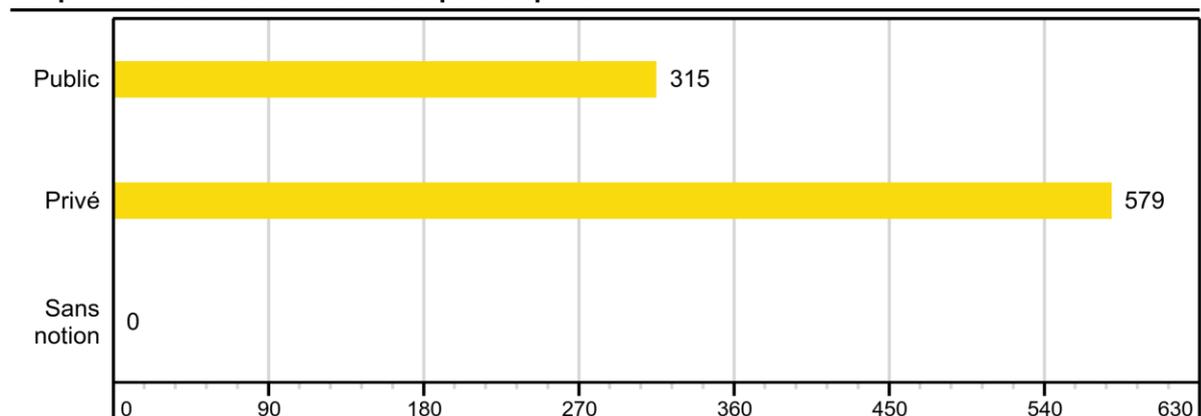
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

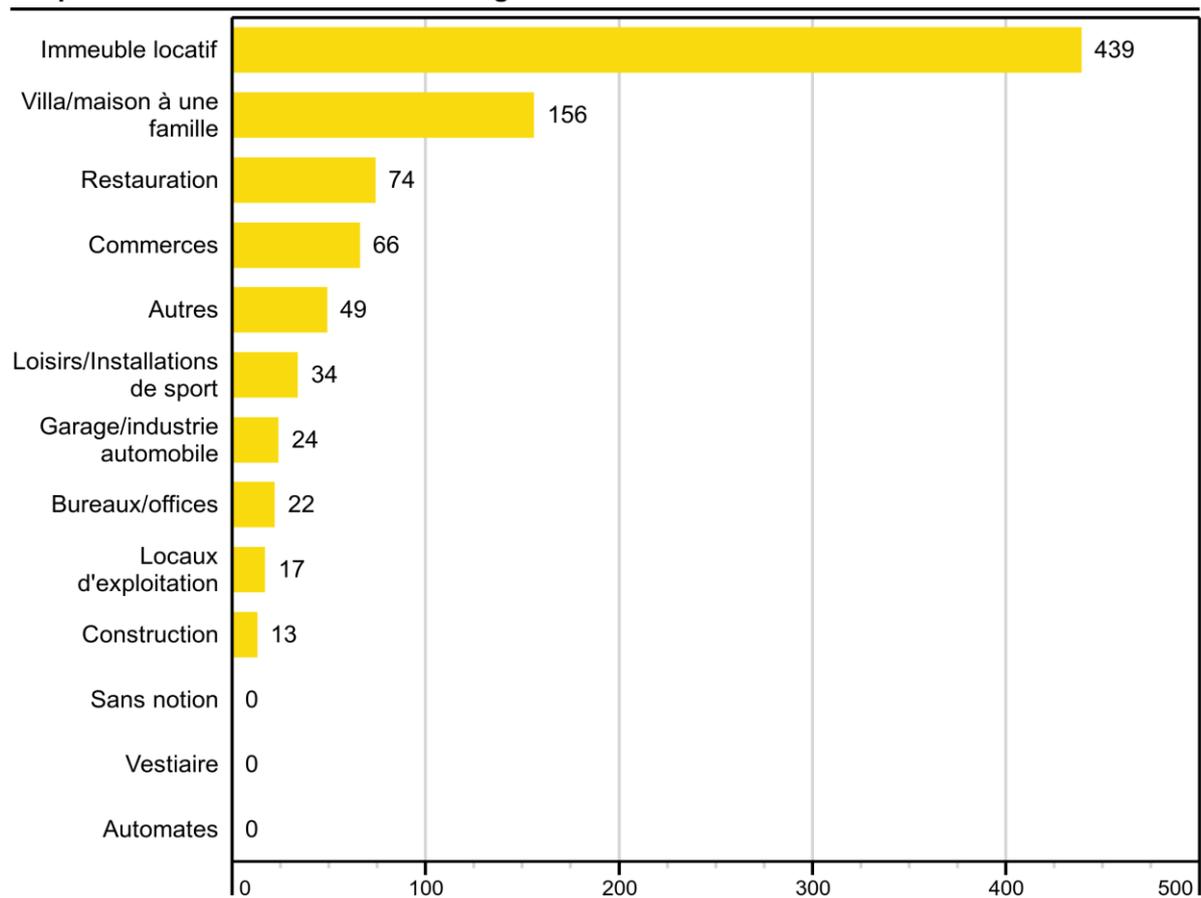
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

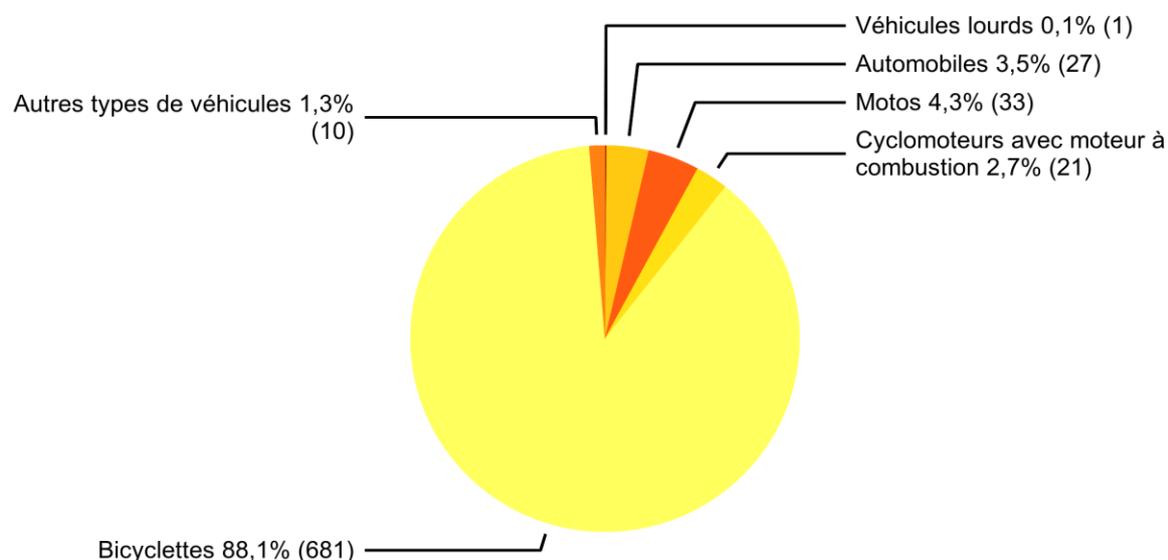
© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	789	10,0%	773	10,2%	-2%
Véhicules lourds	2	50,0%	1	0,0%	-50%
Automobiles	40	57,5%	27	48,1%	-33%
Motos	53	18,9%	33	36,4%	-38%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	15	20,0%	21	19,0%	40%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	–	–	–	–	–
Bicyclettes	666	5,3%	681	7,0%	2%
Autres véhicules	13	53,8%	10	20,0%	-23%

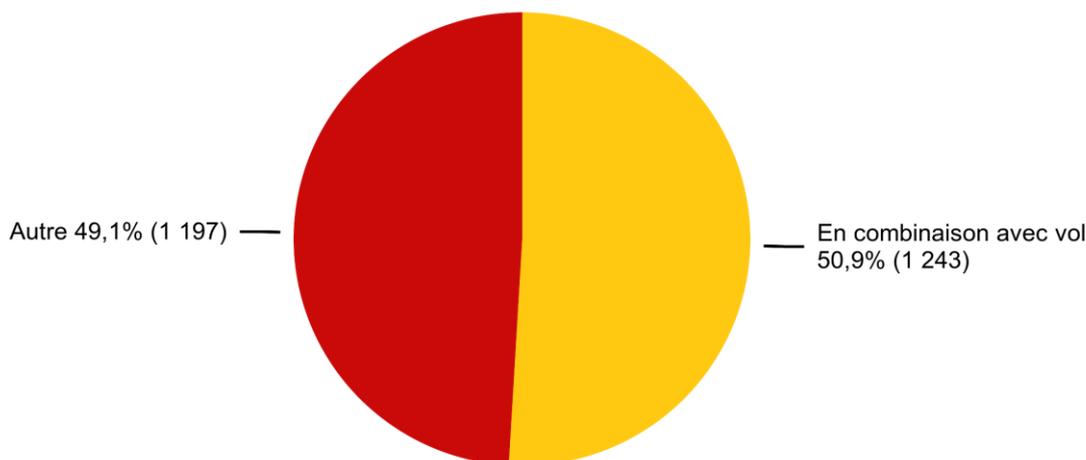
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	2 711	20,8%	2 440	25,4%	-10%
En combinaison avec vol	1 364	18,1%	1 243	25,0%	-9%
Vandalisme	–	–	–	–	–
Autre	1 347	23,5%	1 197	25,7%	-11%

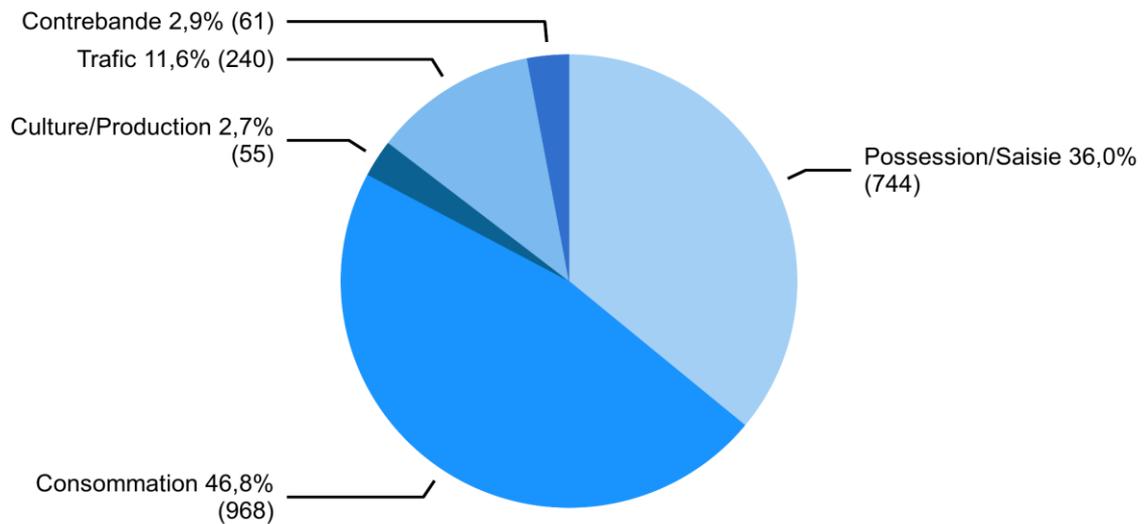
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 *Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LStup	1 998	99,7%	2 068	99,2%	4%
Total possession/saisie	723	100,0%	744	99,1%	3%
Possession/saisie contravention	0	–	0	–	0%
Possession/saisie délit	710	100,0%	731	99,0%	3%
Possession/saisie crime	13	100,0%	13	100,0%	0%
Total consommation	942	100,0%	968	100,0%	3%
Total culture/production	34	100,0%	55	100,0%	62%
Culture/production contravention	0	–	0	–	0%
Culture/production délit	32	100,0%	50	100,0%	56%
Culture/production crime	2	100,0%	5	100,0%	150%
Total trafic	245	98,8%	240	98,8%	-2%
Trafic délit	186	98,4%	168	98,8%	-10%
Trafic crime	59	100,0%	72	98,6%	22%
Total contrebande	54	94,4%	61	90,2%	13%
Importation, exportation, transit délit	51	94,1%	48	91,7%	-6%
Importation, exportation, transit crime	3	100,0%	13	84,6%	333%

© OFS, Neuchâtel 2018

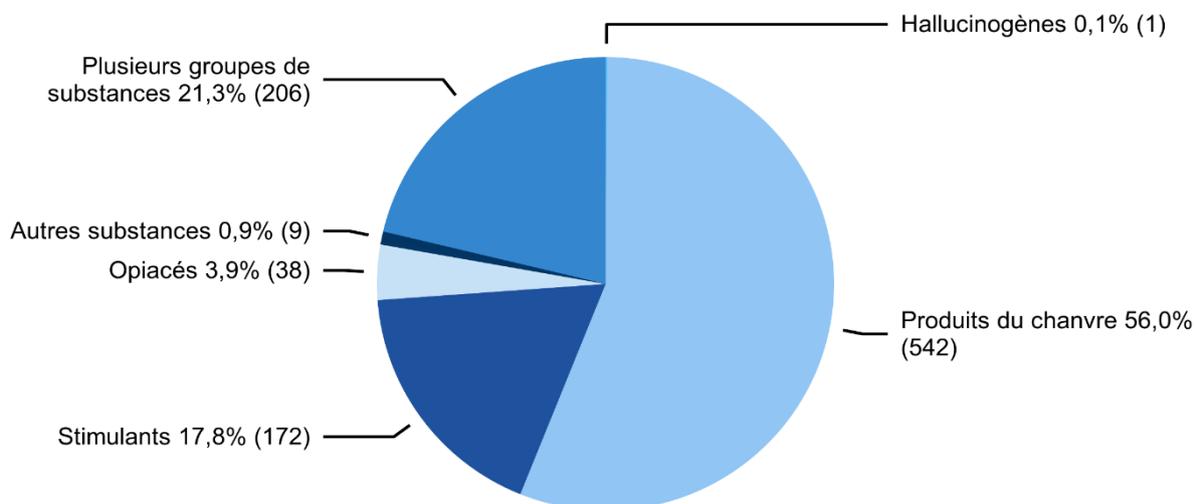
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 15.2.2018

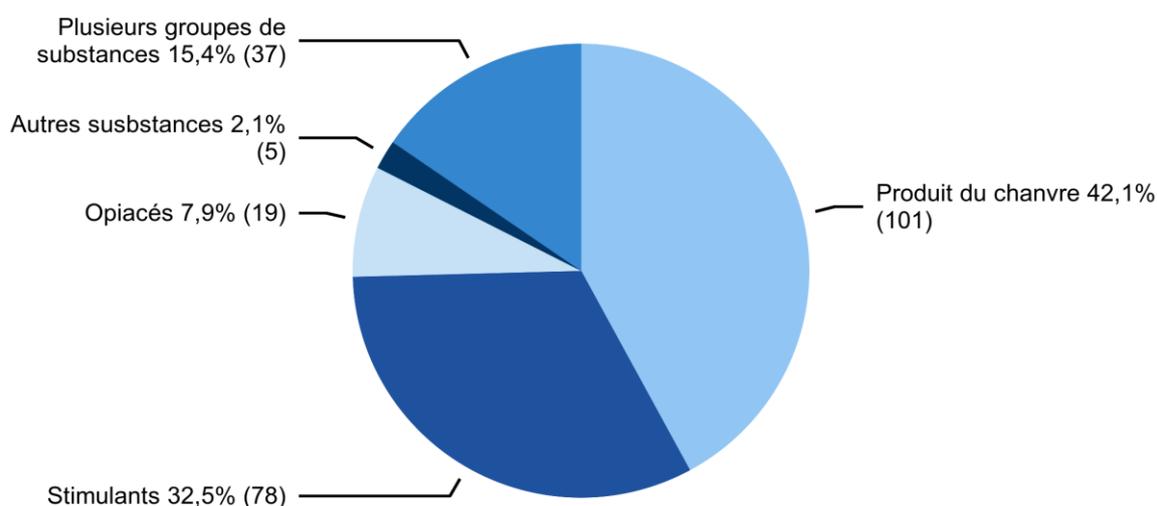
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+	sans notion
Suisses	391	0	6	86	30	70	51	89	41	14	4	0
Étrangers	295	0	3	26	23	52	52	94	37	7	1	0
résidents	221	0	3	25	14	34	38	70	30	6	1	0
asile	12	0	0	1	3	2	3	2	0	1	0	0
autres	62	0	0	0	6	16	11	22	7	0	0	0
Suissesses	79	0	2	11	2	10	11	24	8	10	1	0
Étrangères	53	0	2	9	1	6	11	12	10	2	0	0
résidents	50	0	2	9	1	6	9	12	10	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	3	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	91	0	1	20	4	14	13	23	8	7	1	0
Étrangers	101	0	2	8	8	27	20	28	7	1	0	0
résidents	48	0	1	6	3	11	8	12	6	1	0	0
asile	6	0	0	1	0	0	3	2	0	0	0	0
autres	47	0	1	1	5	16	9	14	1	0	0	0
Suissesses	16	0	0	0	0	2	5	3	3	3	0	0
Étrangères	10	0	1	1	0	1	1	3	3	0	0	0
résidents	10	0	1	1	0	1	1	3	3	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	163	33	4	2	4	0	206
Suisses	111	26	3	2	3	0	145
Étrangers	52	7	1	0	1	0	61
résidents	46	7	1	0	1	0	55
asile	2	0	0	0	0	0	2
autres	4	0	0	0	0	0	4
Total adultes	706	126	37	6	5	0	880
Suisses	376	70	13	5	2	0	466
Étrangers	330	56	24	1	3	0	414
résidents	212	41	16	1	2	0	272
asile	13	2	2	0	0	0	17
autres	105	13	6	0	1	0	125

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dus à la drogue: évolution

	2016	2017	Différence
Hommes	2	2	0%
Femmes	1	1	0%
Adultes	3	3	0%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	3	2	-33%
Étrangers/ères	0	1	–
Total décès dus à la drogue	3	3	0%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	–	–	–	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	–	–	–	–	–
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	24	2	–	–	1 034
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	6	–	0,022	–	152
Haschisch	171	11	4,996	–	–
Huile de haschisch	1	–	–	60	–
Marijuana	447	76	22,738	–	108
Cannabinoïdes de synthèse	–	–	–	–	–
Stimulants					
Amphétamine	35	1	0,214	–	–
Crack	1	–	0,001	–	–
Ecstasy	37	1 128	1,969	–	–
Khat	1	–	7,000	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	83	10	0,381	–	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	38	4 190	0,118	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
MDPV	–	–	–	–	–
Opiacés					
Héroïne	64	6	0,874	–	–
Morphine-/héroïne-base	–	–	–	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	–	–	–	–	–
Autres produits de substitution	–	–	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	6	2	0,024	–	10
LSD	5	15	0,004	–	–
Mescaline	–	–	–	–	–
Autres hallucinogènes	–	–	–	–	–
Autres substances					
GHB/GBL	2	19	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	13	304	0,149	160	–
Matières premières et produits ayant un effet présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	13	119	0,027	–	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	–	–	–	–	–
Substances de coupage	–	–	–	–	–
Substance pas encore connue	–	–	–	–	–

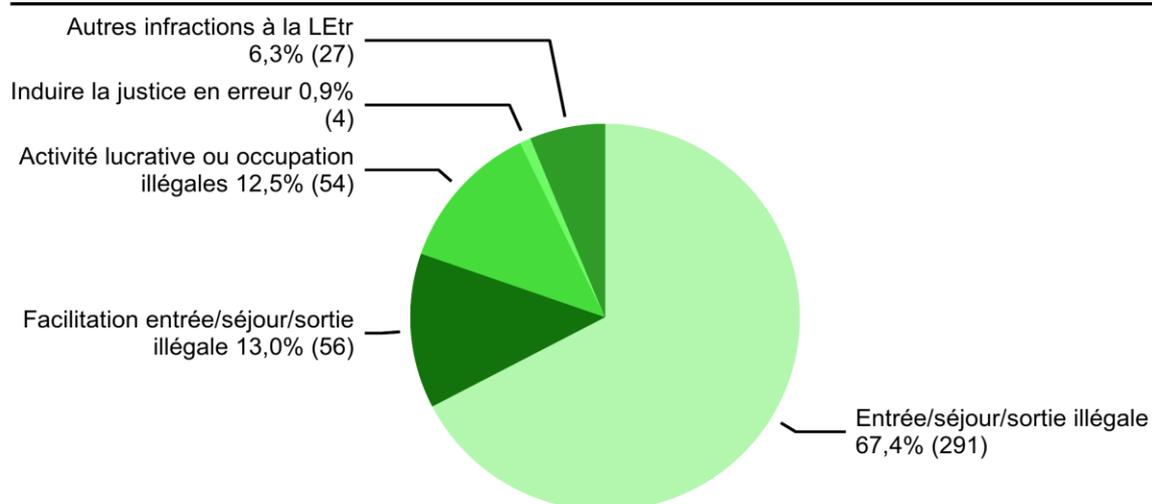
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 *Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions*

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	539	100,0%	432	100,0%	-20%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	335	100,0%	291	100,0%	-13%
Viol. des dispo. sur l'entrée	14	100,0%	33	100,0%	136%
Séjour illégal	321	100,0%	258	100,0%	-20%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	0	–	0	–	0%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	–	0	–	0%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	63	100,0%	56	100,0%	-11%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	63	100,0%	56	100,0%	-11%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	–	0	–	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	–	0	–	0%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	97	100,0%	54	100,0%	-44%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	72	100,0%	32	100,0%	-56%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	–	0	–	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	25	100,0%	22	100,0%	-12%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	–	0	–	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	–	0	–	0%
Total induire la justice en erreur	4	100,0%	4	100,0%	0%
Fausses indications/dissimulation de faits	3	100,0%	2	100,0%	-33%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	1	100,0%	2	100,0%	100%
Total autres infractions à la LEtr	40	100,0%	27	100,0%	-33%
Non-respect assign. lieu de résidence	33	100,0%	16	100,0%	-52%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	3	100,0%	8	100,0%	167%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	–	0	–	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	–	0	–	0%
Autres infractions à la LEtr	0	–	0	–	0%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Code pénal (CP)	14 659	16 624	16 006	14 462	15 596	13 374	11 747
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 500	2 102	2 158	1 815	1 836	1 998	2 068
Loi sur les étrangers (LEtr)	389	454	479	622	402	539	432

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total général du Code pénal	14 659	16 624	16 006	14 462	15 596	13 374	11 747
Total vie et intégrité corporelle	975	996	879	841	862	871	971
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	1	0	0	4	0	4
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	7	3	1	1	2	5	8
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	6	6	5	9	8	8
Lésions corporelles simples (Art. 123)	197	268	231	238	201	203	201
Total patrimoine	10 062	11 547	11 250	9 968	10 562	8 841	7 720
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 429	6 555	6 573	5 643	5 410	4 509	3 778
dont vol par effraction	1 277	1 615	1 614	1 491	1 442	963	894
dont vol à l'arrachée	46	51	58	42	36	41	29
Vol de véhicule (Art. 139) ³	682	642	660	704	909	789	773
Brigandage (Art. 140)	63	103	101	64	44	41	39
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	1 855	1 655	1 462	1 232	1 497	1 347	1 197
Escroquerie (Art. 146)	146	149	143	130	202	225	204
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	23	12	17	12	15	17
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	43	41	35	64	55	47	33
Total honneur, domaine secret ou privé	736	761	744	685	747	731	690
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	121	110	99	109	83	107	95
Total liberté	2 062	2 406	2 363	2 241	2 662	2 170	1 590
Menaces (Art. 180)	617	599	526	520	507	464	96
Contrainte (Art. 181)	19	24	44	36	37	81	98
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	0	1	1	1	0	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	15	6	12	2	9	9	16
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	91	121	114	112	98	93	111
Total intégrité sexuelle	213	194	181	193	191	198	194
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	75	53	58	68	61	47	48
Viol (Art. 190)	18	27	16	15	16	15	16
Exhibitionnisme (Art. 194)	10	15	5	7	9	6	3
Pornographie (Art. 197)	18	14	21	26	23	34	35
Total danger collectif	96	80	74	75	74	65	50
Incendie intentionnel (Art. 221)	43	26	20	36	37	24	14
Total autorité publique	175	129	141	109	129	124	119
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	65	48	68	56	72	73	79
Total administration de la justice	75	115	102	111	127	131	129
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	3	16	17	25	8	31	23
Autres Code pénal	265	396	272	239	242	243	284

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

³ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal: infractions par district

Code pénal: infractions par district

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Neuchâtel	7 117	7 518	7 043	6 482	6 872	5 832	4 897
La Chaux-de-Fonds	3 535	4 260	4 223	3 412	3 706	3 263	3 293
Boudry	1 971	2 450	2 367	2 073	2 485	2 224	1 717
Le Locle	882	902	825	703	805	788	775
Val-de-Ruz	501	677	702	755	717	574	559
Val-de-Travers	653	817	846	1 037	1 011	693	506

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 36: Code pénal: infractions par district

4.1.4 Code pénal: infractions par commune

Code pénal: infractions par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Neuchâtel	5 519	5 872	5 276	4 741	5 300	4 380	3 782
La Chaux-de-Fonds	3 517	4 241	4 194	3 384	3 655	3 248	3 252
Le Locle	759	742	666	583	686	645	641
Val-de-Travers	610	755	776	924	918	613	462
Val-de-Ruz	486	660	686	742	685	568	551
Milvignes	474	594	619	501	655	557	427
La Tène	520	575	643	532	601	409	402
Peseux	365	367	374	384	472	376	320
Boudry	316	524	463	253	362	364	294
Le Landeron	335	295	361	326	288	335	250
Cortailod	169	220	176	164	241	268	104
Saint-Blaise	327	307	296	333	295	266	187
Corcelles-Cormondrèche	192	237	231	227	274	216	206
Bevaix	214	216	196	190	160	192	153
Hauterive (NE)	139	173	182	226	166	181	107
Saint-Aubin-Sauges	106	105	125	179	126	140	71
Cornaux	81	110	122	132	86	125	73
Cressier (NE)	164	142	119	150	87	109	61
Gorgier	65	84	88	117	101	55	56
Les Verrières	30	45	48	70	53	54	26
Rochefort	50	76	63	48	60	49	65
Les Brenets	57	59	76	42	30	42	42
Les Ponts-de-Martel	33	56	38	42	41	39	32
La Brévine	25	9	31	20	27	36	34
La Côte-aux-Fées	13	17	22	43	40	26	18
Lignièrès	27	43	41	32	46	21	27
Le Cerneux-Péquignot	6	12	3	0	9	17	13
La Sagne	10	18	20	17	41	11	25
Brot-Plamboz	1	13	4	9	2	6	9
Enges	5	1	3	10	3	6	8
Valangin	15	17	16	13	32	6	8
Les Planchettes	8	1	9	11	10	4	16
Fresens	1	–	1	0	2	3	4
La Chaux-du-Milieu	1	11	7	7	10	3	4
Vaumarcus	15	25	20	6	24	3	12
Montalchez	4	2	11	4	8	1	5

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 37: Code pénal: infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions à la LStup⁴	1 500	2 102	2 158	1 815	1 836	1 998	2 068
Total possession/saisie	697	899	956	661	689	723	744
Possession/saisie contravention	0	0	0	0	0	0	0
Possession/saisie délit	695	890	945	645	681	710	731
Possession/saisie crime	2	9	11	16	8	13	13
Total consommation	615	920	883	773	797	942	968
Total culture/production	39	72	44	54	46	34	55
Culture/production contravention	0	0	0	0	0	0	0
Culture/production délit	39	71	44	53	44	32	50
Culture/production crime	0	1	0	1	2	2	5
Total trafic	114	180	244	291	222	245	240
Trafic délit	83	136	184	228	182	186	168
Trafic crime	31	44	60	63	40	59	72
Total contrebande	35	31	31	36	82	54	61
Importation, exportation, transit délit	21	27	26	27	81	51	48
Importation, exportation, transit crime	14	4	5	9	1	3	13

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants: infractions par district

Loi sur les stupéfiants: infractions par district

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
La Chaux-de-Fonds	445	669	765	627	514	565	730
Neuchâtel	626	743	705	647	786	811	681
Boudry	169	299	286	175	224	235	247
Val-de-Ruz	83	74	81	70	98	114	153
Le Locle	108	185	185	165	86	134	142
Val-de-Travers	69	132	136	131	128	139	115

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district

⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
La Chaux-de-Fonds	442	666	763	624	509	565	725
Neuchâtel	500	577	626	550	649	676	564
Val-de-Ruz	83	74	79	64	98	101	152
Le Locle	91	163	167	148	79	120	128
Val-de-Travers	57	118	109	114	110	120	101
Boudry	17	57	102	20	56	64	61
Le Landeron	42	53	13	38	36	44	50
Milvignes	31	92	63	41	46	41	45
Peseux	53	60	52	26	32	18	43
La Tène	25	27	27	14	21	36	26
Cortaillod	15	11	12	43	13	27	24
Saint-Blaise	23	28	16	13	24	21	24
Bevaix	14	19	23	9	22	46	23
Corcelles-Cormondrèche	14	30	10	12	23	15	23
Saint-Aubin-Sauges	7	10	10	11	9	17	11
Gorgier	5	10	9	9	9	5	9
Les Verrières	7	4	26	9	9	9	9
Cornaux	10	8	4	7	9	5	7
Rochefort	12	6	3	3	12	2	7
La Côte-aux-Fées	5	10	1	8	9	10	5
La Sagne	3	2	1	3	3	0	5
Les Brenets	12	17	15	5	3	6	5
La Brévine	0	0	1	0	1	5	4
Enges	0	0	0	0	1	0	3
Hauterive (NE)	10	17	10	13	21	16	3
La Chaux-du-Milieu	0	2	0	0	0	2	3
Cressier (NE)	11	27	6	9	21	11	2
Lignièrès	5	6	3	3	4	2	2
Brot-Plamboz	0	1	0	1	0	1	1
Fresens	0	–	0	0	0	0	1
Le Cerneux-Péquignot	5	1	2	2	0	0	1
Valangin	0	0	2	6	0	13	1
Les Planchettes	0	1	1	0	2	0	0
Les Ponts-de-Martel	0	1	0	9	3	0	0
Montalchez	1	1	0	0	0	0	0
Vaumarcus	0	3	2	1	2	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune

4.1.8 *Infractions à la loi sur les étrangers*

Infractions à la loi sur les étrangers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total général infractions à la LEtr	389	454	479	622	402	539	432
Total entrée/séjour/sortie illégaux	234	321	354	451	304	335	291
Violation des dispositions sur l'entrée	12	20	15	47	21	14	33
Séjour illégal	217	301	339	402	283	321	258
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	5	0	0	2	0	0	0
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	0	0	0	0	0	0
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	53	44	42	69	33	63	56
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	53	44	42	69	33	63	56
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	0	0	0	0	0	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	0	0	0	0	0	0
Total activité lucrative ou occupation illégaux	56	48	54	66	41	97	54
Exercer une activité lucrative sans autoris.	36	29	33	45	28	72	32
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Occupation d'étrangers non autorisée	20	19	21	21	13	25	22
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Changement d'emploi sans autoris.	0	0	0	0	0	0	0
Total induire la justice en erreur	8	3	7	10	6	4	4
Fausse indications/dissimulation de faits	3	2	5	7	2	3	2
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	5	1	2	3	4	1	2
Total autres infractions à la LEtr	38	38	22	26	18	40	27
Non-respect assign. lieu de résidence	30	30	20	16	15	33	16
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	4	5	0	4	0	3	8
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0
Non-respect des conditions de l'autorisation	4	3	2	6	3	4	3
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	0	0	0	0	0	0
Autres infractions à la LEtr	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers: infractions par district

Loi sur les étrangers: infractions par district

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
La Chaux-de-Fonds	140	164	174	286	121	168	199
Neuchâtel	168	207	189	211	210	268	134
Boudry	26	38	37	29	22	29	39
Le Locle	23	18	21	34	16	43	30
Val-de-Ruz	11	11	26	30	7	17	16
Val-de-Travers	21	16	32	32	26	14	14

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district

4.1.10 *Loi sur les étrangers: infractions par commune*

Loi sur les étrangers: infractions par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
La Chaux-de-Fonds	140	164	174	283	118	166	199
Neuchâtel	132	181	166	192	185	243	119
Le Locle	18	16	19	29	14	38	22
Val-de-Ruz	9	11	26	27	6	17	16
Peseux	6	6	11	11	7	7	12
Boudry	6	12	19	5	2	6	11
La Tène	14	8	15	3	18	3	8
Les Brenets	5	1	2	4	2	5	8
Les Verrières	4	3	8	6	3	4	8
Milvignes	7	12	3	6	8	4	7
Cortailod	5	4	1	0	2	2	6
Val-de-Travers	17	13	23	26	23	10	6
Hauterive (NE)	6	2	2	1	4	13	3
Bevaix	0	0	2	1	0	7	2
Corcelles-Cormondrèche	1	2	0	3	0	0	1
Cornaux	0	1	0	5	0	0	1
Enges	0	0	0	0	0	0	1
Le Landeron	13	10	2	4	0	1	1
Saint-Blaise	1	3	4	6	2	7	1
Brot-Plamboz	0	0	0	0	0	0	0
Cressier (NE)	2	2	0	0	1	1	0
Fresens	0	–	0	0	0	0	0
Gorgier	0	0	0	0	0	1	0
La Brévine	0	0	0	0	0	0	0
La Chaux-du-Milieu	0	1	0	0	0	0	0
La Côte-aux-Fées	0	0	1	0	0	0	0
La Sagne	0	0	0	3	0	0	0
Le Cerneux-Péquignot	0	0	0	0	0	0	0
Les Planchettes	0	0	0	0	3	2	0
Les Ponts-de-Martel	0	0	0	1	0	0	0
Lignières	0	0	0	0	0	0	0
Montalchez	0	0	0	0	0	0	0
Rochefort	0	1	0	3	0	2	0
Saint-Aubin-Sauges	0	0	1	0	3	0	0
Valangin	2	0	0	3	1	0	0
Vaumarcus	1	1	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune

4.1.11 *Infractions de violence*

Infractions de violence

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions de violence	1 774	1 776	1 626	1 527	1 515	1 508	1 254
Violence grave (exercée)	33	37	23	21	31	28	36
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	8	4	1	1	6	5	12
Homicides avec arme à feu	1	0	0	0	1	0	2
Homicides avec arme coupante/tranchante	0	0	0	1	1	2	7
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	4	1	1	0	4	2	3
Homicides autre instrument	3	3	0	0	0	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	6	6	5	9	8	8
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	2	2	6	0	2
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	1	0
Lés. corp. graves avec violence physique	5	4	3	3	3	7	6
Lés. corp. graves autre instrument	1	2	1	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	18	27	16	15	16	15	16
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	1 116	1 117	1 065	969	965	1 001	1 105
Lésions corporelles simples (Art. 123)	197	268	231	238	201	203	201
Voies de fait (Art. 126)	665	600	544	518	510	532	572
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	23	18	7	7	25	23	35
Participation à agression (Art. 134) ⁵	38	38	34	21	47	23	42
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	62	103	101	64	44	41	39
Contrainte (Art. 181)	19	24	44	36	37	81	98
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	1	0	1	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	15	6	12	2	9	9	16
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	12	23	27	19	16	23
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	65	48	68	56	72	73	79
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	625	622	538	537	519	479	113
Menaces (Art. 180)	617	599	526	520	507	464	96
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	8	23	12	17	12	15	17

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 44: Infractions de violence

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 *Infractions de violence domestique*

Infractions de violences domestiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions de violences domestiques	744	848	822	785	920	925	779
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	0	0	0	4	0	2
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	2	1	1	0	1	3	7
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	2	1	1	0	2	1
Lésions corporelles simples (Art. 123)	41	70	54	50	57	54	55
Voies de fait (Art. 126)	240	248	237	245	244	253	256
Mise en danger vie (Art. 129)	0	0	0	1	11	12	17
Injure (Art. 177)	150	212	218	196	248	228	229
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	35	31	31	27	43	53	37
Menaces (Art. 180)	197	233	198	190	224	200	27
Contrainte (Art. 181)	11	8	25	18	20	51	59
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	5	3	4	1	4	6	13
Actes sexuels enfant (Art. 187)	14	4	13	16	23	17	21
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	4	5	6	7	8	10
Viol (Art. 190)	9	11	6	3	4	4	9
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	4	1	0	1	1	2	1
Autres articles du CP ⁶	27	20	29	30	29	32	35

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/parténariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 *Infractions contre le patrimoine*

Infractions contre le patrimoine

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total patrimoine	10 062	11 547	11 250	9 968	10 562	8 841	7 720
Appropr. illégitime (Art. 137)	165	191	175	179	216	176	177
Abus de confiance (Art. 138)	110	95	93	98	86	86	75
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	5 429	6 555	6 573	5 643	5 410	4 509	3 778
Vol de véhicule (Art. 139) ⁷	682	642	660	704	909	789	773
Brigandage (Art. 140)	63	103	101	64	44	41	39
Soustraction de chose (Art. 141)	1	5	2	4	1	2	1
Soustraction de données (Art. 143)	2	60	35	19	15	29	14
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	3	8	12	10	11	11	18
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 855	1 655	1 462	1 232	1 497	1 347	1 197
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 353	1 687	1 699	1 565	1 862	1 364	1 243
Escroquerie (Art. 146)	146	149	143	130	202	225	204
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	110	169	119	94	122	86	57
Filouterie d'auberge (Art. 149)	14	12	11	17	22	11	6
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	14	53	25	17	22	23	14
Extorsion et chantage (Art. 156)	8	23	12	17	12	15	17
Gestion déloyale (Art. 158)	2	5	4	7	4	9	3
Détournement de salaire (Art. 159)	2	1	2	3	1	6	3
Recel (Art. 160)	55	81	81	90	59	54	55
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	2	2	3	2	5	1	0
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	5	6	8	19	7	10	5
Autres infractions contre le patrimoine	41	45	30	54	55	47	41

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

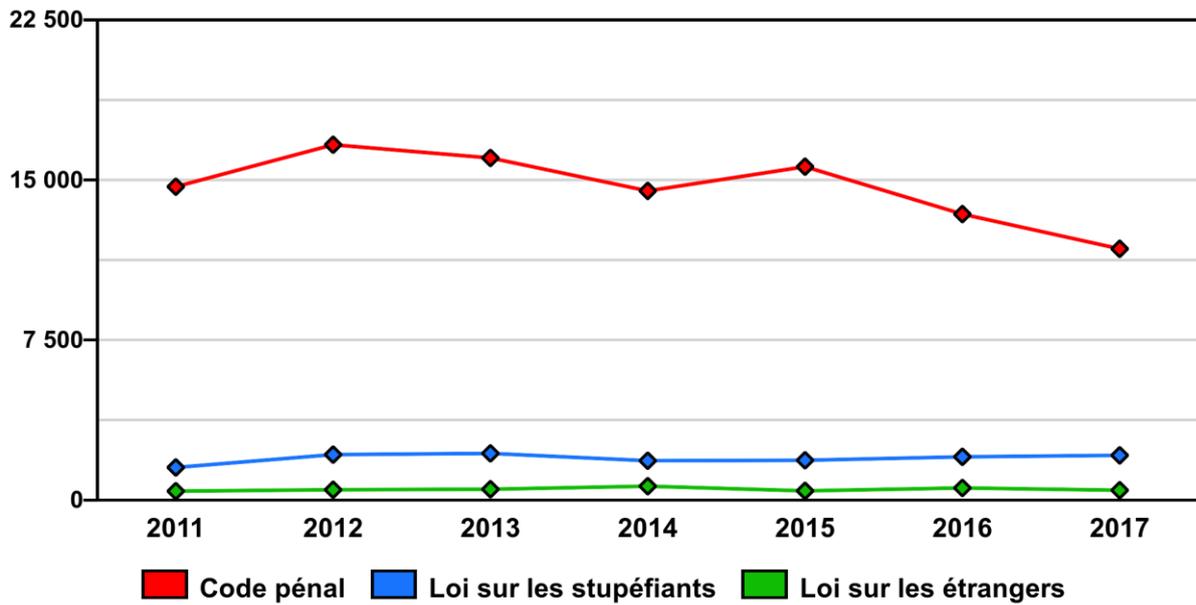
⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2018

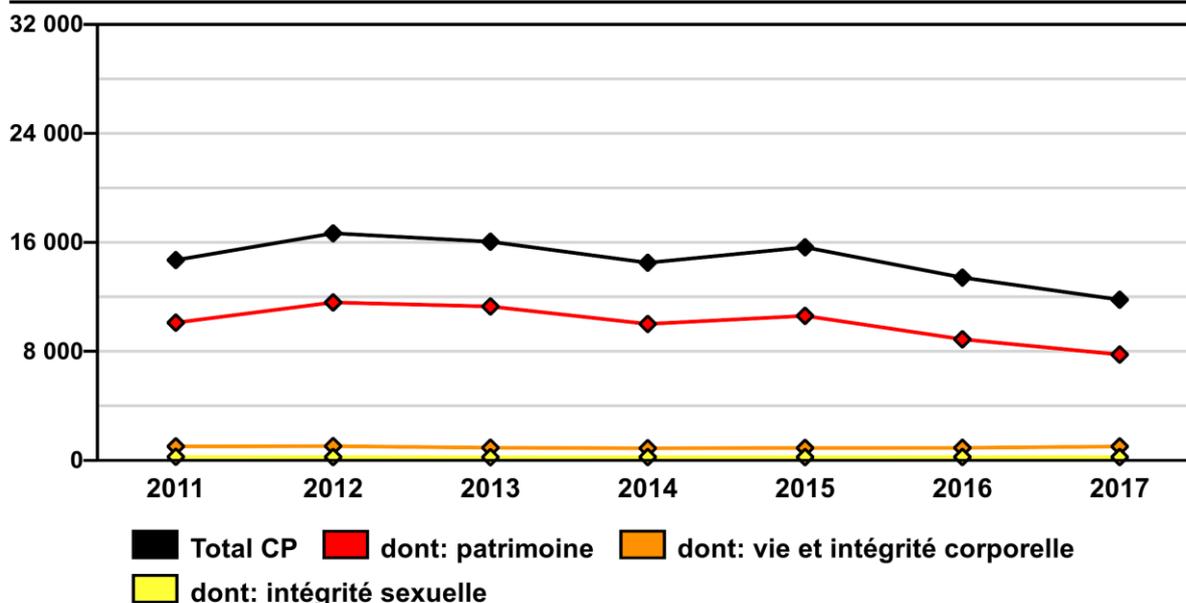
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 34: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal: sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 15.2.2018

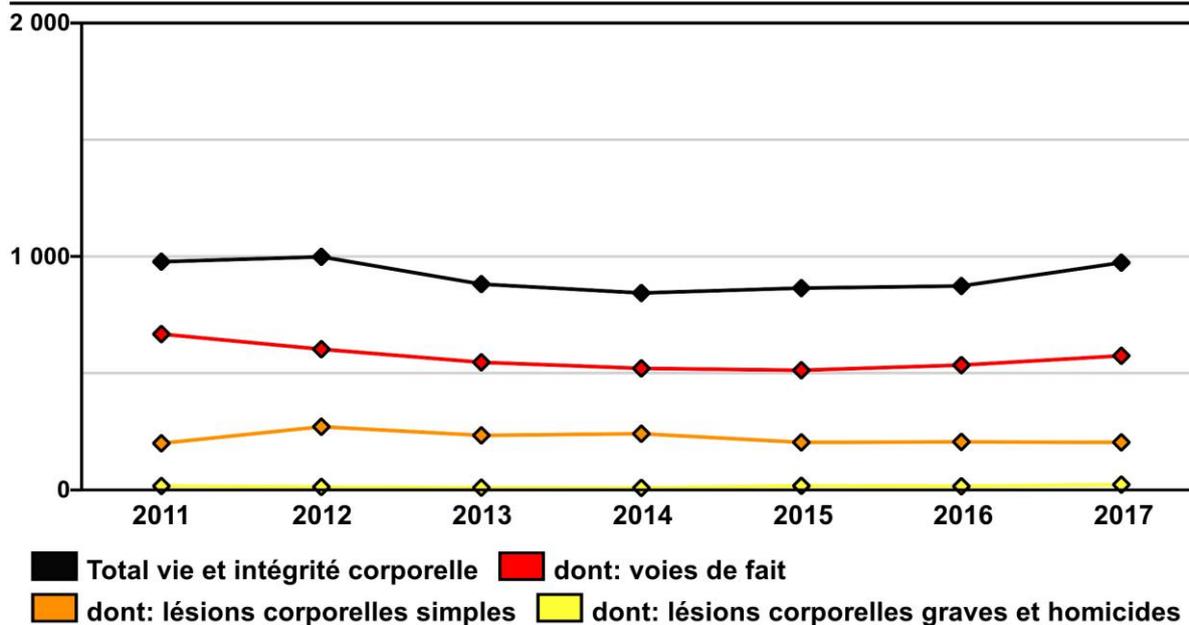
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 35: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 15.2.2018

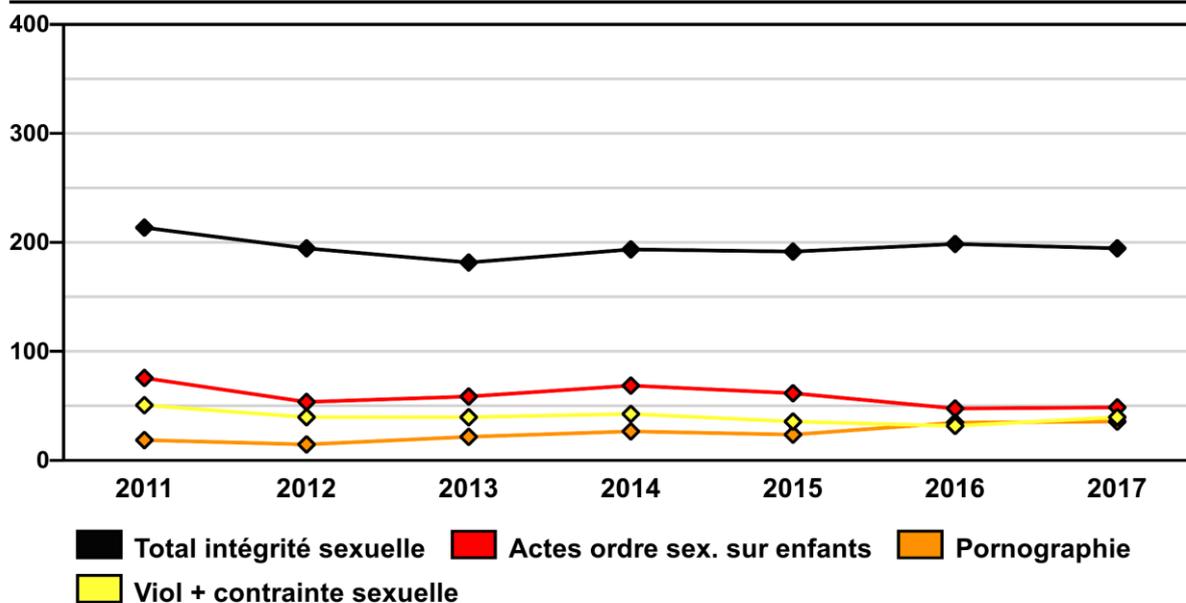
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 15.2.2018

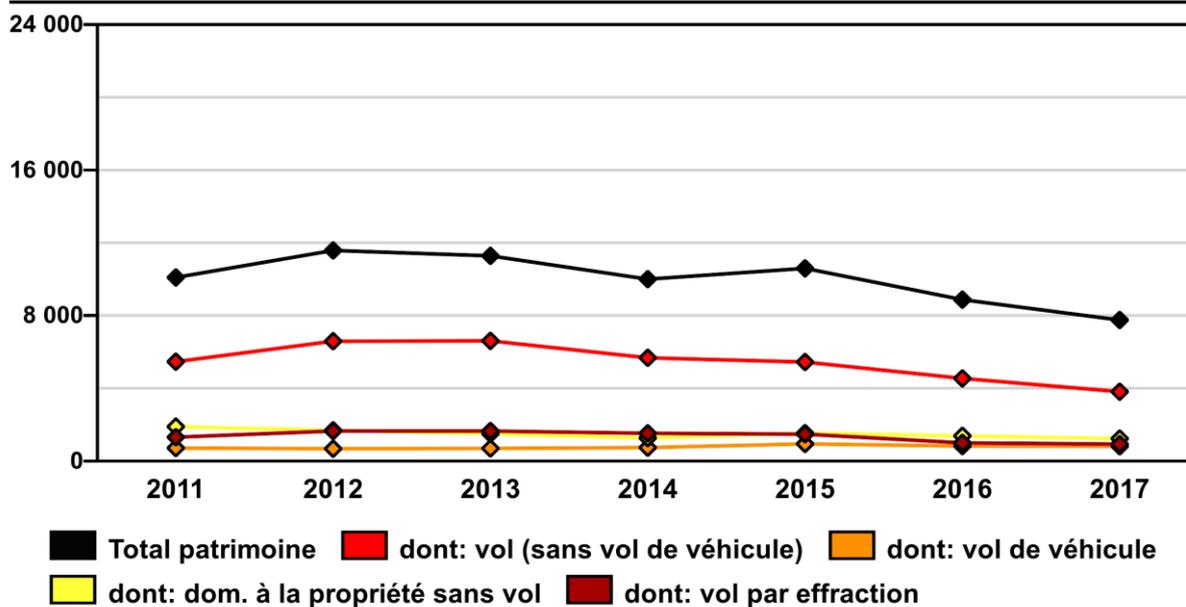
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 15.2.2018

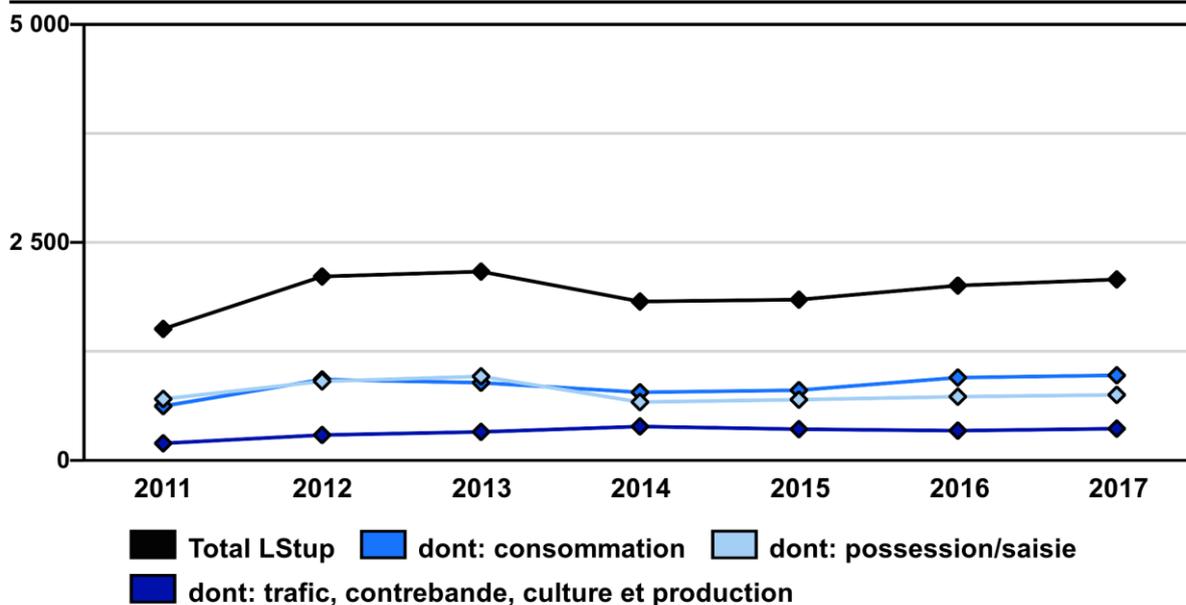
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 38: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2016	2017	Différence
Total incendies	29	24	-17%
dont cause inconnue	4	3	-25%
dont cause technique	24	21	-13%
dont cause naturelle	1	0	-100%
Total incendies de véhicule	0	0	0%
Total explosions	0	0	0%
Total décès extraordinaires	30	63	110%
dont cause naturelle	30	60	100%
dont autre cause	0	3	–
Total suicides	53	48	-9%
dont par arme à feu	4	3	-25%
dont par pendaison	7	5	-29%
dont par noyade	1	1	0%
dont par inhalation de gaz	0	1	–
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	1	1	0%
dont par collision	3	5	67%
dont par précipitation dans le vide	6	4	-33%
dont par arme blanche	1	0	-100%
dont par étouffement	0	1	–
dont par immolation	1	0	-100%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	28	27	-4%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	1	0	-100%
Total tentatives de suicide	16	13	-19%
Total accidents (sans LCR)	13	13	0%
dont de travail	6	3	-50%
dont de sport ou loisir	5	4	-20%
dont noyade ou accident de plongée	1	2	100%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	1	–
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	1	1	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	0	2	–
Total personnes disparues	460	404	-12%
dont disparue	39	37	-5%
dont évadée	20	15	-25%
dont en fuite	401	352	-12%
Total interventions dans la sphère privée	0	0	0%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 La population résidente permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 Etat des communes

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 2 avril 2017. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$\text{TP} = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éucidations et évolution des infractions selon la loi	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions.....	11
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par district	14
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par commune.....	15
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par district.....	17
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par commune	18
Tableau 7: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par district.....	20
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par commune.....	21
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	22
Tableau 10: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	25
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 12: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	26
Tableau 13: Code pénal: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	27
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	27
Tableau 15: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	28
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal.....	28
Tableau 17: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	30
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	33
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	34
Tableau 20: Violences domestiques: évolution des infractions.....	36
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	38
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	41
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	42
Tableau 24: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	43
Tableau 25: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	46
Tableau 26: Dommages à la propriété: élucidations et évolution des infractions.....	47
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	49
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus....	51
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus.....	52
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile...	52
Tableau 31: Décès dus à la drogue: évolution.....	53
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	54
Tableau 33: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	56
Tableau 34: Infractions selon la loi	57
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	58
Tableau 36: Code pénal: infractions par district.....	59
Tableau 37: Code pénal: infractions par commune.....	60
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	61
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants: infractions par district.....	61
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: infractions par commune	62
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	63
Tableau 42: Loi sur les étrangers: infractions par district.....	64
Tableau 43: Loi sur les étrangers: infractions par commune	65
Tableau 44: Infractions de violence	66
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	67
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine	68
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements	73

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence (%) par district.....	13
Figure 5: Code pénal (CP): Fréquence (%) par commune	14
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par district.....	16
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par commune.....	17
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (%) par district.....	19
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (%) par commune.....	20
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	22
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	23
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	24
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	29
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	31
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées.....	31
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives.....	32
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	32
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	35
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	37
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	38
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	39
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	40
Figure 24: Brigandage selon l'instrument.....	42
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol.....	43
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé.....	44
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	45
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	46
Figure 29: Dommages à la propriété: répartition selon le contexte	47
Figure 30: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction.....	48
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances.....	50
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	51
Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	55
Figure 34: Infractions selon la loi	69
Figure 35: Code pénal: sélection de titres.....	70
Figure 36: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	70
Figure 37: Infractions contre l'intégrité sexuelle	71
Figure 38: Infractions contre le patrimoine.....	71
Figure 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	72